

NIGER

Etude de faisabilité des transferts monétaires dans les régions de Tahoua et de Tillabéri

Juillet 2020



Nous dédions ce travail à notre cher collègue Antonin Girardi, qui a dirigé l'évaluation et rédigé cette publication, et que nous avons perdu à Kouré.

Photo de couverture : enquêteur de REACH avec un smartphone en train d'interroger un commerçant touareg, région de Tahoua, Niger. © REACH Initiative – Février 2020

A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter : @REACH_info.

N.B. : Le masculin est utilisé dans l'ensemble du document au sens générique ; il désigne autant les femmes que les hommes.

RESUME

Dans les zones frontalières du Niger avec le Mali et le Burkina Faso des **régions de Tahoua et de Tillabéri**, on assiste à une dégradation du contexte sécuritaire depuis 2018, à la suite d'incursions et d'attaques de plus en plus nombreuses des groupes armés non-étatiques (GANE) présents dans la sous-région. Les populations qui vivent dans ces espaces, pour la plupart déjà vulnérables face aux crises alimentaires, sont de plus en plus affectées par l'aggravation des violences. L'aperçu des besoins humanitaires publié en 2020 comptabilise ainsi une **hausse des personnes dans le besoins** de 58% dans la région de Tillabéri, et de 24% dans celle de Tahoua¹.

Dans un tel contexte, la réponse humanitaire **cherche les moyens les plus efficaces pour répondre tant à l'insécurité alimentaire qu'aux défis de protection posés par l'insécurité**. A travers le *Multisectoral Cash Working Group* (MSCWG) présent au Niger, REACH a mené une étude de faisabilité des programmes de transferts monétaires dans les zones placées sous état d'urgence des régions de Tahoua et de Tillabéri. Cette étude a été rendue possible grâce au financement du Bureau pour les populations, les réfugiés et les migrations (BPRM) du département d'état américain. Accompagné dans cette étude par des partenaires d'un groupe de travail restreint composé du Programme alimentaire mondial (PAM), du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'objectif était d'apporter de l'information sur les possibilités de mise en œuvre de programmes d'aides basées sur des transferts d'argent directement aux personnes affectées par les crises.

En effet, l'assistance monétaire présente plusieurs avantages par rapport à l'assistance en nature, en particulier celle de s'appuyer sur les acteurs économiques locaux pour répondre aux situations de crise. A l'inverse d'une dotation en nature (gratuite) qui peut avoir des effets discutables sur les systèmes de marché, la modalité monétaire permet de stimuler la demande des consommateurs et peut avoir des effets bénéfiques pour les acteurs économiques (producteurs, commerçants, transporteurs...). Cependant **l'efficacité des programmes de transferts monétaires est tributaire d'un grand nombre de facteurs** comme la capacité des marchés locaux à répondre à une demande plus importante. Outre l'aspect économique, la modalité monétaire peut accroître le risque pour les populations qui réceptionnent ces liquidités car elles peuvent facilement être détournées de leur objectif originel par des membres du ménage, de la communauté ou bien de GANE. En conséquence, bien qu'avantageuse à de nombreux titres, la modalité d'intervention monétaire requiert des conditions particulières pour être réellement efficace ; le manque d'information quant à la diversité des conditions de mise en œuvre justifie une étude approfondie de la faisabilité des transferts monétaires dans les régions de Tahoua et de Tillabéri.

En terme de méthodologie, la présente étude se veut indicative et non représentative de la situation qui prévaut dans les localités qui ont été enquêtées. La collecte de données a pris place du 3 au 13 février à Tahoua et du 2 au 12 mars à Tillabéri.. Lors de cette collecte, 22 marchés ont pu être enquêtés dans les deux régions d'intérêt ; des entretiens avec 22 informateurs clés gestionnaires de marché, ainsi que des entretiens individuels auprès de 100 commerçants et de 49 transporteurs ont été menés. De la même manière des entretiens avec 34 informateurs clés qui représentaient des communautés ainsi que 50 groupes de discussions, désaggrégés par sexe (homme, femme) et par statut de déplacement (déplacés, non-déplacés), ont été menés dans 17 localités sous état d'urgence². Des entretiens ont également été réalisés avec sept organisations de mise en œuvre pour comprendre plus en profondeur leurs approches des transferts monétaires, les défis auxquels elles faisaient face et appréhender la diversité des pratiques présentes au Niger. Les données recueillies ont été rendues anonymes, nettoyées, et analysées par les équipes de REACH. Un effort de partage des résultats avec les membres d'un groupe de travail restreint au sein du MSCWG a été réalisé pour concevoir des recommandations conjointes.

Il est également important de garder à l'esprit que depuis la collecte de données, **l'arrivée de la pandémie de COVID-19** sur le territoire nigérien **a contribué à modifier le contexte de manière significative**. Depuis que les données ont été recueillies, la préoccupation d'une partie des populations face à l'épidémie et les mesures préventives mises en place par le gouvernement à partir du 19 mars (fermeture des frontières notamment) ont eu une influence sur les systèmes économiques, et par conséquent sur les possibilités de réalisation de programmes de transferts monétaires ; ces mesures sont toutefois en train d'être assouplies.

¹ [Aperçu des besoins humanitaires \(HNO\), Niger 2020, Bureau de la coordination des affaires humanitaires \(OCHA\)](#)

² Les départements enquêtés sont Abala, Abalak, Ayorou, Banibangou, Ouallam, Tassara, Téra, Tchintabaraden et Torodi. La liste des marchés enquêtés est présente dans l'Annexe 4.

Les résultats de l'étude s'articulent autour de quatre axes, qui correspondent aux quatre grandes conditions qui caractérisent la mise en place de programmes de transferts monétaires :

- Les systèmes économiques locaux doivent être en capacité de répondre à une hausse de la demande ;
- Les bénéficiaires de l'assistance doivent voir leur avis et leur sécurité pris en compte ;
- La modalité de transferts monétaires retenue doit pouvoir être mis en place dans la zone ciblée ;
- Les organismes de mise en œuvre doivent pouvoir tenir compte des points précédents et se coordonner.

Les résultats relatifs au premier point témoignent du **fonctionnement normal des marchés accessibles enquêtés au moment de l'évaluation** dans les régions de Tahoua et de Tillabéri. Même si des biais peuvent exister, une majorité des commerçants enquêtés ont rapporté pouvoir satisfaire la demande saisonnière, et être en mesure de répondre à une augmentation la demande en moins de deux semaines et avec peu de conséquences inflationnistes. Toutefois, une grande partie des marchés étaient inaccessibles au moment de l'enquête pour des raisons sécuritaires. De plus, les **marchés** et les **réseaux d'approvisionnement** semblent **vulnérables aux chocs** du fait des mauvaises infrastructures de transport, de l'éloignement des sources d'approvisionnement et des mesures de l'état d'urgence. Les **marchés secondaires**, périphériques à ceux enquêtés et situés en zones rurales, sont **davantage sujets à ces difficultés** qui restreignent l'activité économique. Dans ces marchés secondaires, l'ouverture hebdomadaire ou la disponibilité des biens de base ne sont pas garanties.

Les résultats relatifs au deuxième point soulignent que les populations interrogées ont une **préférence pour l'assistance en nature** dans la mesure où cette dernière ne dépend pas des prix des biens sur les marchés environnants et leur évite d'aller sur ces marchés (coûts de transport, risques lié à l'insécurité). On note cependant un **plus grand intérêt**, notamment des groupes de discussions avec les femmes, **pour l'assistance monétaire dans les zones ayant déjà bénéficié de ce type d'assistance**. Outre le fait que l'assistance monétaire pousse les personnes bénéficiaires à réaliser un plus grand nombre de déplacements (vers les points de retrait, vers les marchés), les enquêtés considèrent l'assistance monétaire comme plus risquée que l'assistance en nature. Par ailleurs, les enquêtés ont rapporté que des problèmes peuvent survenir au niveau communautaire (tensions, risque de fraude, de vols ...), mais très peu d'entre eux mentionne un réel risque au sein des ménages.

Les résultats relatifs au troisième point s'attachent à montrer **la diversité des modalités de transferts monétaires qui sont disponibles au Niger**. L'étude ci-présente s'est intéressée à quatre catégories de modalité, chacune étant liée à un type de prestataire spécifique. La pluralité des types d'assistance monétaire offre de fait une certaine flexibilité, permettant de **mieux s'adapter aux particularités des zones d'intervention**. La distribution de monnaie fiduciaire paraît plus évidente à mettre en place et à utiliser, tandis que les modalités de coupons et de carte à puces semblent davantage intéressantes en vue de réduire les risques sécuritaires, et de participer à l'inclusion financière des plus démunis, qui est encore très faible. Dans sa globalité, l'assistance monétaire possède des avantages et des inconvénients pour chacune des modalités d'implémentation, mais elle constitue une alternative crédible aux distributions en nature, en particulier parce qu'elle **peut fortifier l'économie locale**.

Les résultats relatifs au dernier point permettent d'identifier les dynamiques qui façonnent la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires au Niger. Dans le pays, la **tendance de long terme** est à l'augmentation des financements de programmes comprenant une modalité monétaire, ce qui se traduit également par une **augmentation de compétences et une standardisation des processus** liés aux interventions monétaires. On note cependant une diminution des montants distribués dans les régions de Tahoua et de Tillabéri par rapport à l'année précédente³, qui pourrait s'expliquer par l'aggravation de la crise sécuritaire. Même si la dynamique de long terme semble en faveur d'une plus grande utilisation de la modalité monétaire, des progrès restent à faire en matière de coordination pour améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire.

En conclusion, les interventions monétaires présentes de nombreux avantages mais sont particulièrement dépendantes du contexte. Compte tenu des résultats précédents et des échanges réalisés avec les partenaires, il est **plus difficile** de réaliser de tels programmes dans les **zones rurales frontalières du nord et de l'ouest de Tillabéri, et des zones rurales frontalières de Tahoua**. A l'inverse, cette modalité semble actuellement **plus facile à mettre en place dans les zones plus sûres, où les systèmes économiques sont plus robustes, comme les milieux urbains ou périurbains**. Des évaluations plus localisées devraient être conduites pour s'assurer des possibilités effectives de mise en place des programmes de transferts monétaires.

³ Conclusion tirée de la comparaison entre les chiffres du HNO Niger 2019 et du HNO Niger 2020, publiés par OCHA.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	2
Liste des acronymes	5
Classifications géographiques	5
Liste des figures, tableaux et cartes	5
INTRODUCTION	6
MÉTHODOLOGIE	8
RÉSULTATS	11
Partie 1 : Accessibilité des marchés et des biens de base	11
Accessibilité physique des marchés	12
Disponibilité et prix des biens de base	13
Approvisionnement des marchés	15
Partie 2 : Acceptation des transferts monétaires et protection	17
Perception des risques par les communautés et les acteurs économiques	17
Préférences des populations en matière d'assistance humanitaire	19
Usages et préférences liés à l'assistance monétaire	20
Partie 3 : Possibilités et défis des prestataires de services financiers	22
Offre de services des prestataires financiers au Niger	22
Les opportunités des prestataires financiers au Niger	23
Les défis de chaque type d'offre de service	25
Partie 4 : Pratiques et points d'attention des organismes de mise en œuvre	288
Tendances au sein des organisations de mise en œuvre des transferts monétaires	288
Défis et points d'attention des organisations de mise en œuvre	299
Partie 5 : Synthèse et recommandations relatives aux programmes d'assistance monétaire	311
CONCLUSION	333
ANNEXES	355

Liste des acronymes

BCEAO	Banque centrale des états d'Afrique de l'ouest
BPRM	Bureau pour les populations, les réfugiés et les migrations
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS Net	Réseau des systèmes d'alerte précoce de la famine
GANE	Groupe armés non-étatique
HNO	Aperçu des besoins humanitaires
HRP	Plan de réponse humanitaire
IMF	Institution de microfinance
MSCWG	Groupe de travail relatif au cash multisectoriel – Multisectoral cash working group
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondiale
RRM	Mécanisme de réponse rapide
SIMA	Système d'information des marchés agricoles
UNCHR	Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance

Classifications géographiques

Région	Plus haute forme de gouvernance, juste en dessous du niveau national
Département	Entité administrative se situant entre la région et la commune
Commune	Entité administrative la plus petite du Niger
Localité	Ville, village ou groupement de population informel non classifié en tant qu'aire administrative

Liste des figures, tableaux et cartes

Figure 1 : Principales contraintes à la bonne marche des activités de transport de marchandises.....	13
Figure 2 : Incapacité de répondre à la demande pendant six mois ou plus.....	14
Figure 3 : Principales stratégies mises en œuvre lors des ruptures d'approvisionnement.....	15
Figure 4 et 5 : Origines géographiques des fournisseurs de biens alimentaires et non-alimentaires.....	16
Figure 6 : Fréquence des difficultés de transports liées à l'insécurité dans la zone.....	17
Figure 7 : Principales raisons faisant qu'aller sur les marchés est une contrainte.....	19
Figure 8 : Principaux avantages d'une assistance monétaire.....	21
Tableau 1 : Récapitulatif des personnes enquêtées entre février et mars 2020.....	9
Tableau 2 : Meilleure voie de transport par laquelle sont accessibles les marchés.....	12
Tableau 3 : Récapitulatif des modalités d'assistance monétaires réalisées au Niger.....	20
Carte 1 : Cartographie des marchés enquêtés et réseaux de transport dans la région de Tahoua.....	11
Carte 2 : Cartographie des marchés enquêtés et réseaux de transport dans la région de Tillabéri.....	12

INTRODUCTION

D'après l'Aperçu des Besoins Humanitaires (*Humanitarian Needs Overview – HNO*) 2020 pour le Niger, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance se chiffre à environ 581 000 et 384 000 personnes⁴ respectivement dans la région de Tillabéri et de Tahoua. Ces chiffres sont en très nette augmentation par rapport aux précédentes années, avec un accroissement de 58% dans la région de Tillabéri, et de 24% dans celle de Tahoua⁵, et sont en train d'être révisés à la hausse à cause de la détérioration du contexte sécuritaire et du COVID-19. Ces besoins sont multiformes et peuvent être liés à la santé, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement, aux abris ou même à plusieurs d'entre eux simultanément. Face à la multiplicité des besoins, les acteurs humanitaires tentent d'apporter des solutions dans ces secteurs et réfléchissent de plus en plus aux interactions entre ces différents impératifs. L'une des tendances majeures de ces dernières années est le **développement de la réponse multisectorielle aux crises** que traversent les populations locales. En effet la complémentarité de ces différents besoins encourage la coordination des actions entre les membres des *clusters* sectoriels, qui mettent alors en œuvre des initiatives conjointes à l'image du Mécanisme de Réponse Rapide (*Rapid Response Mechanism – RRM*), établi depuis 2018 dans les régions de Tillabéri et de Tahoua.

Tandis que les programmes de transferts monétaires ont été développés pour répondre aux difficultés liées à la sécurité alimentaire, un besoin d'accroître leur aspect multisectoriel a été identifié afin de les adapter aux besoins multiples des ménages affectés par la crise de sécurité et de développement. L'un des canaux de développement de cette réponse est la mise en place de programmes de **transferts monétaires** envers les populations locales ; l'Equipe Humanitaire Pays les a d'ailleurs intégré à son Plan de Réponse Humanitaire (*Humanitarian Response Plan – HRP*)⁶ dès 2017 comme une composante de l'assistance multisectorielle. Ces programmes ont souvent l'avantage de ne pas circonscrire l'assistance apportée à un seul secteur (comme pourrait l'être une intervention en nature), et de laisser ainsi une certaine autonomie de choix aux personnes bénéficiaires de ces transferts. Cette autonomie de choix est toutefois variable en fonction de la modalité de transfert choisie, à savoir conditionnelle ou inconditionnelle, ou encore avec ou sans restrictions⁷. L'autre avantage significatif que possèdent les programmes de transferts monétaires est le fait de s'appuyer sur l'économie locale pour répondre aux besoins des populations ; faire fonctionner les structures de marché tout en répondant aux besoins urgents des populations permet ainsi l'opérationnalisation du Nexus Humanitaire-Développement. Cela permet de contribuer au renforcement du tissu économique, en vue d'un relèvement à moyen et long terme.

Ce double aspect de réponse d'urgence et de développement est caractéristique des zones frontalières des régions de Tillabéri et de Tahoua au sens où elle est à la fois soumise à un contexte sécuritaire particulièrement volatile, et qu'elle se trouve dans une phase de développement économique. Depuis la **forte dégradation des conditions de sécurité** dans les régions en 2018, de nombreux incidents liés à des groupes armés sont régulièrement répertoriés dans la zone⁸, ce qui pousse les populations à se déplacer vers les centres urbains, perçus comme plus sûrs⁹. Ces risques sécuritaires sont évidemment à prendre en compte et à évaluer avant toute intervention, à la fois pour s'assurer de la sûreté des personnes bénéficiaires, et des actions des partenaires d'implémentation de ces programmes de transferts monétaires. C'est pourquoi, une attention toute particulière sera portée quant à la protection des différents acteurs et des personnes bénéficiaires, ainsi qu'à leur perception des risques dans la suite de ce rapport. En outre, les mouvements de population de grande ampleur influencent significativement l'architecture économique de la région de Tillabéri et de Tahoua¹⁰, en créant tant de nouvelles opportunités que de nouvelles contraintes, qui influencent à leur tour l'efficacité des programmes de transferts monétaires.

⁴ [Aperçu des besoins humanitaires \(HNO\) Niger 2020, OCHA](#)

⁵ [Ibidem](#)

⁶ [Plan de réponse humanitaire \(HRP\) Niger 2017, OCHA](#)

⁷ Dans le cadre d'un transfert monétaire, la conditionnalité réfère à l'existence d'une condition pour percevoir le transfert (scolariser ses enfants par exemple), tandis que la restriction est en lien avec l'autonomie de choix du ménage bénéficiaire (il ne peut utiliser l'argent du transfert que pour acheter des biens alimentaires par exemple).

⁸ Situation Sahel Central / Tillabéri & Tahoua - [Rapport de monitoring de protection, UNHCR, avril 2020](#)

⁹ [Analyse préliminaire de la situation humanitaire dans la zone frontalière entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso](#), Revue de données secondaires, REACH Initiative, octobre 2019

¹⁰ Les événements des dernières semaines dans le département de Tillia, en particulier à Intikane, font que le nombre de déplacés internes a beaucoup augmenté. Pour référence, voir [les données du HCR publiés en juin 2020](#).

Mettre en œuvre de tels programmes revient à étudier et à prendre en compte plusieurs contraintes. Tout d'abord, cela suppose que les **structures économiques locales** soient suffisamment robustes pour permettre à ces interventions d'avoir une efficacité optimale pour les personnes bénéficiaires de l'assistance. Si ces derniers n'ont pas la possibilité d'atteindre les marchés qui disposent des produits dont ils ont besoin, ou si ces produits sont indisponibles (ou en quantités insuffisantes) sur ces marchés, alors il est plus pertinent de privilégier des interventions basées sur une assistance en nature. En conséquence, une analyse des systèmes de marchés auxquels les populations ont accès est une condition *sine qua none* pour comprendre si ces marchés ont la capacité de supporter la hausse de la demande locale inhérente à une intervention monétaire. Outre cet aspect marché, les possibilités qu'offrent les **prestataires de services** pour mettre en œuvre ces programmes sont des facteurs importants à prendre en considération. En effet, ce type d'intervention nécessite une logistique bien spécifique pour faire en sorte non seulement d'assurer aux personnes qui bénéficient de l'intervention une assistance effective, mais de le faire également d'une manière sûre et transparente.

En ce qui concerne la mise en pratique de ces actions, **différentes méthodes** sont actuellement utilisées au Niger parmi lesquelles la distribution de monnaie fiduciaire (qui implique le plus souvent une institution de microfinance), la distribution sous forme de coupons, les transferts monétaires au moyen d'opérateurs téléphoniques ou encore grâce à des cartes à puces. La première modalité, l'assistance en monnaie fiduciaire, est la plus facile à conceptualiser : il s'agit de donner de l'argent en espèce directement à un membre du ménage bénéficiaire. La deuxième correspond à la distribution de coupons à un membre du ménage ; ces coupons peuvent être échangés auprès de commerçants partenaires de l'organisme de mise en œuvre, qui paiera ultérieurement les commerçants en fonction du nombre de coupons qu'ils ont obtenus. La troisième modalité consiste à utiliser des mini-comptes liés à des numéros de téléphone ; les personnes bénéficiaires de l'assistance peuvent alors se rendre dans des points de retrait pour obtenir tout ou partie du montant de la somme versée sur leur compte. Ils peuvent également se rendre auprès de commerçants agréés par les opérateurs téléphoniques et payer directement via le téléphone. La quatrième et dernière modalité correspond à la donation d'une carte à puce aux ménages bénéficiaires de l'aide. L'idée est de créditer un montant prédéterminé sur les comptes associés aux cartes ; les ménages se rendent ensuite chez des commerçants partenaires disposant de terminaux de paiement adaptés.

Une importante somme d'information est alors à prendre en compte avant d'établir une assistance basée sur des transferts monétaires. Ce **besoin informationnel** justifie ainsi une étude de REACH dans le cadre du MSCWG sur la faisabilité des programmes de transferts monétaires multisectoriels dans le contexte d'urgence que connaissent les régions de Tahoua et de Tillabéri. Cette étude a ainsi pour but d'informer les partenaires du MSCWG et les acteurs humanitaires dans leur ensemble concernant les opportunités pour réaliser de tels programmes. Elle ambitionne aussi de diffuser les bonnes pratiques mises en lumière par les organismes qui en ont déjà fait l'expérience. Au-delà des schémas globaux qui sont ceux d'une étude d'envergure multirégionale, le présent rapport portera une attention toute particulière à l'utilisation opérationnelle des données collectées.

Ce document sera donc segmenté en cinq parties distinctes mais complémentaires, à savoir :

- L'accessibilité des marchés locaux et leur capacité à répondre efficacement à une augmentation de la demande liée à des transferts monétaires.
- L'acceptation des transferts monétaires par les personnes bénéficiaires de l'assistance, et leur protection.
- Les capacités et les défis des prestataires de services financiers pour l'implémentation des programmes d'assistance monétaire.
- La diversité des usages et les bonnes pratiques des organismes de mise en œuvre de ces programmes.
- L'identification des opportunités et des risques du transfert monétaire dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, et la formulation de recommandations opérationnelles.

Les termes de références de la recherche ainsi que les fiches d'informations relatives aux données régionales sont disponibles en suivant les liens présents en Annexe 3.

METHODOLOGIE

Objectif de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation est de fournir une vue d'ensemble de la faisabilité des transferts monétaires multisectoriel dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. Ce rapport vise ainsi à informer la stratégie de réponse aux crises de la communauté humanitaire et du Cash Working Group (CWG) en particulier. Il se veut à la fois descriptif dans la mesure où il vise à témoigner des différentes pratiques des organisations humanitaires en matière d'assistance monétaire, mais aussi à rapporter précisément quelle est la réalité de la situation dans les zones enquêtées. Il porte également une certaine dimension opérationnelle au sens où il dresse une cartographie des zones où les programmes de transferts monétaires semblent relativement viables, selon des critères définis en collaboration avec les partenaires du CWG. **La méthodologie n'étant pas basée sur des principes statistiques, les résultats doivent être considérés comme indicatifs et non représentatifs de la situation dans les localités évaluées.**

Ces critères s'articulent autour de quatre piliers :

- Etudier l'accessibilité des marchés locaux et leur capacité à répondre efficacement à une augmentation de la demande liée aux interventions monétaires.
- Analyser la situation concernant la protection des ménages bénéficiaires et l'acceptation du transfert monétaire chez les populations.
- Identifier les capacités et les limites des prestataires de services financiers sollicités pour la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires.
- Témoigner de la diversité des usages, des bonnes pratiques mais aussi des difficultés des organismes de mise en œuvre de ces programmes.

Sur la base des résultats pour chacun de ces quatre aspects, une cartographie a été réalisée pour permettre d'orienter les organismes de mise en œuvre dans leurs actions. Il est toutefois important de rappeler que cette étude ne se substitue pas à une analyse plus fine dans les localités spécifiques dans lesquelles seraient prévue une éventuelle intervention monétaire ; il s'agit majoritairement d'une base permettant d'obtenir une vision d'ensemble et de rendre compte dans les grandes lignes des savoirs disponibles à l'heure actuelle à propos des interventions monétaires dans les régions de Tillabéri et de Tahoua.

Couverture géographique

Dans la région de Tillabéri, cette évaluation de faisabilité monétaire avait pour but de couvrir autant de départements que possible sous état d'urgence, où l'insécurité est une composante majeure. Ainsi, treize localités dans les départements d'Abala (villes de Abala, Saname et Tanchiley), d'Ayorou (ville d'Ayorou), de Banibangou (villes de Banibangou et Tizégorou), de Ouallam (villes de Dingazi et Ouallam), de Téra (villes de Foneykotégui et Téra) et de Torodi (villes d'Alareini, Makalondi et Torodi) ont été enquêtées. La liste des marchés en question, même si relativement restreinte en comparaison de la liste de l'ensemble des marchés des départements précités (voir Annexe 1), regroupe néanmoins les lieux d'échange majeurs de chaque département ; en particulier l'ensemble des marchés des chefs-lieux des départements ont été enquêtés. Une grande partie des marchés présents dans les milieux ruraux n'ont malheureusement pas pu être enquêté en raison des contraintes sécuritaires qui étaient celles en vigueur en février-mars 2020.

En ce qui concerne la région de Tahoua, l'enquête s'est déroulée dans les départements d'Abalak (villes d'Abalak, Tabalak et Taritarkan), Tassara (villes d'Egawène, Louberat et Tassara) et Tchintabaraden (villes de Bazaghor, Kaou et Tchintabaraden) La volatilité du contexte sécuritaire lors de la période de récolte des données a empêché l'enquête de couvrir Tillia, comme initialement prévu avec les partenaires du RRM de la région de Tahoua. Il est important de noter que la zone frontalière de Tahoua avec le Mali est une zone pastorale au sens où la majeure partie des habitants sont des éleveurs. Ces populations se déplacent régulièrement, en particulier lors des périodes de transhumance, et leur richesse est relative à la taille de leur troupeau ; ces caractéristiques sont à prendre en compte lors des transferts monétaires, notamment pour le ciblage et le montant de l'assistance octroyée.

Collecte de données

La collecte de donnée a connu deux phases opérationnelles distinctes compte tenu des moyens logistiques à disposition. La première période de collecte de données, y compris la formation des 12 enquêteurs, s'est effectuée dans la région de Tahoua du 5 au 15 février grâce à l'appui crucial de nombreux partenaires : la Croix-Rouge Nigérienne, Action Contre la Faim Espagne, l'ONG ADKOUL, Arbeiter Samariter Bund et Concern Worldwide. Dans la région de Tillabéri, la collecte s'est déroulée du 2 au 13 mars 2020, a mobilisé 24 enquêteurs terrain et a bénéficié du soutien d'ACTED.

L'accessibilité des marchés, la disponibilité des produits et la capacité à répondre à une demande inhabituellement forte a été étudiée via des entretiens structurés individuels ou avec des informateurs clés dans les marchés. Dans chaque marché, au moins un gestionnaire de marché (informateur clé fournissant des informations sur l'ensemble du marché), un transporteur ainsi que quatre commerçants (rapportant uniquement sur leur situation personnelle) ont été interrogés, pour un total de six entretiens structurés par marché. Au niveau de l'ensemble de la région de la Tillabéri, 13 marchés ont été enquêtés, ce qui représente 111 entretiens avec des acteurs de marché ; parmi eux, 65 étaient des commerçants, 33, des transporteurs et 13, des gestionnaires de marché. Au niveau de Tahoua, 9 marchés ont été enquêtés pour un total de 60 personnes interrogées ; parmi eux, 35 étaient des commerçants, 16, des transporteurs, et 9, des gestionnaires de marché. Les informateurs clés gestionnaires de marchés ont été identifiés et sélectionnés du fait de leur statut tandis que les commerçants et transporteurs ont été sélectionnés de façon aléatoire.

En complément, des enquêtes auprès d'informateurs clés issus de la population ont également permis d'obtenir des informations à propos tant de l'acceptation des transferts monétaires par les ménages que des risques auxquels font face les bénéficiaires de tels programmes. Le dispositif mis en place pour ces volets de la collecte se compose d'une partie quantitative, où deux informateurs clés par commune ont été interrogés au moyen d'un entretien structuré, pour un total de 39 personnes enquêtées dans 17 localités (9 à Tahoua, 8 à Tillabéri). Une partie qualitative a également été incluse pour compléter l'interprétation des résultats à l'aide de données qualitatives. Quatre groupes de discussions ont ainsi été menés dans ces mêmes localités, désagrégés par sexe (homme / femme) et par statut de déplacement (déplacés / non-déplacés), ce qui totalise 50 groupes de 6 à 10 personnes. L'idée sous-jacente à la création de quatre groupes distincts est d'essayer d'avoir également des informations provenant de catégories de la population dont la voix pourrait ne pas être entendue.

Tableau 1 : Récapitulatif des personnes enquêtées lors de l'évaluation REACH entre février et mars 2020

	Région de Tillabéri	Région de Tahoua
Informateurs clé de la population	16	18
Commerçants	65	35
Transporteurs	33	16
Gestionnaires de marché	13	9
Groupes de discussions	26	24

Les capacités et les défis des prestataires de services financiers n'ont pas pu être évalués au moyen d'entretiens individuels comme initialement souhaité. En effet, la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place pour contenir ce virus n'ont pas permis de réaliser ces entretiens en personne. Des mails ont été adressés aux prestataires de services financiers mais peu ont répondu, et au sein des réponses reçues, certaines données laissaient présager que les capacités des prestataires de services financiers auraient pu être surestimées au regard des informations obtenues de la part des informateurs clés de la population. C'est pourquoi une revue de données secondaires concernant les opportunités et les risques liées aux différentes modalités de transferts monétaires issus d'articles scientifiques et de rapports relatifs aux programmes de transferts monétaires a été privilégiée. Cette analyse s'est également nourrie par les défis en lien avec les prestataires de services financiers évoqués lors des entretiens réalisés avec des organismes de mise en œuvre.

En effet, des organisations de mise en œuvre ont pu partager leurs expériences lors d'entretiens semi-structurés. Au rang des organisations consultées, on retrouve des agences de l'état, des organisations des Nations Unies, et des organisations non-gouvernementales (ONG). Au total, sept organisations humanitaires ou des Nations Unies

faisant du transfert monétaire dans la région de Tillabéri ont été sollicitées¹¹, ce qui correspond à une grande partie des acteurs non-gouvernementaux opérant ce type d'assistance dans la zone ; en effet le bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en dénombrait uniquement huit dans les régions de Tillabéri et de Tahoua en 2020¹².

Analyse de données

Les données des entretiens structurés ont été collectés par des enquêteurs avec des smartphones à travers un questionnaire déployé sur KoboCollect. Les données collectées ont été rendues anonymes, compilées et nettoyées par l'équipe REACH ; elles ont ensuite été revues et décryptées afin de mettre en évidence les indicateurs. Pour les groupes de discussions, les données ont été compilées et analysées par REACH au fil de leur réalisation grâce au partage des notes prises lors des discussions et des questionnaires de débriefing.

L'analyse de toutes ces informations a permis de dresser certains constats sur les opportunités et les risques du transfert monétaire à Tillabéri et à Tahoua. L'évaluation a été appuyée par un groupe de travail restreint au sein du CWG qui a émis des recommandations tant sur la phase de préparation de l'étude (développement de la méthodologie en particulier) que sur les recommandations finales de ce travail. Ce groupe restreint était constitué de REACH, du PAM, du HCR, d'UNICEF et d'OCHA. Par ailleurs, les résultats issus de la collecte de données ont été triangulés avec les données secondaires disponibles pour chacun des quatre axes d'évaluation.

Limites de l'étude

Les informations étant fournies par des informateurs clés et des groupes de discussions, les résultats sont uniquement indicatifs de la situation des marchés et des villages évalués. En conséquence, ils donnent une première indication mais ne peuvent être considérés comme représentatifs des zones étudiées ; raison pour laquelle il reste très important pour tous les organismes voulant mettre en œuvre des programmes de transferts monétaires de réaliser leur propre analyse, plus spécifique et plus localisée.

Dans la région de Tahoua, le département de Tillia devait être enquêté mais n'a pas pu l'être à cause d'incidents sécuritaires qui ont conduit les partenaires humanitaires à suspendre temporairement en février leurs activités dans l'ensemble du département. L'enquête ne comprenant pas de données relatives à ce département touché par l'insécurité, il est possible que les difficultés sécuritaires soient sous-évaluées. Par ailleurs, dans la suite de l'étude les désignations « régions de Tillabéri » et « région de Tahoua » renverront uniquement aux départements qui ont été enquêtés à l'intérieur de ces régions, et non à la totalité des départements de la région.

Les données reposant sur les réponses des participants, il existe :

- Une possibilité de biais dans les réponses notamment dans l'optique de recevoir davantage d'assistance (chez les populations en particulier).
- Une possibilité que les prestataires de services financiers interrogés dissimulent leurs limites dans une optique commerciale.
- Une possibilité que certaines problématiques de protection soient sous estimées soit en raison de leur caractère sensible, soit pour recevoir de l'aide, en dissimulant les risques liés au transfert monétaire.

De plus, la pandémie mondiale de COVID-19 qui a touché le Niger en mars 2020 a engendré des changements importants dans le pays. En particulier, les mesures gouvernementales mises en place dès le 19 mars ont eu un impact direct sur les systèmes économiques tant au niveau de la chaîne de production que des réseaux d'approvisionnements¹³, même si ces mesures sont progressivement retirées. Par conséquent, ces facteurs ont eu une influence sur l'accessibilité des marchés par les consommateurs, sur la disponibilité des biens ou encore sur la capacité des marchés à répondre à une augmentation de la demande. C'est pourquoi il est important de garder à l'esprit ces évolutions dans la conception de programmes de transferts monétaires et d'actualiser autant que possible les informations nécessaires à la viabilité de ces programmes.

¹¹ On recense le PAM, la FAO, l'ONG Cadel, ASB, ACF, CRN et IRC

¹² [Aperçu des besoins humanitaires \(HNO\), Niger 2020, OCHA](#)

¹³ Albichir n°126, Système d'information des marchés agricoles (SIMA) du Niger, avril 2020

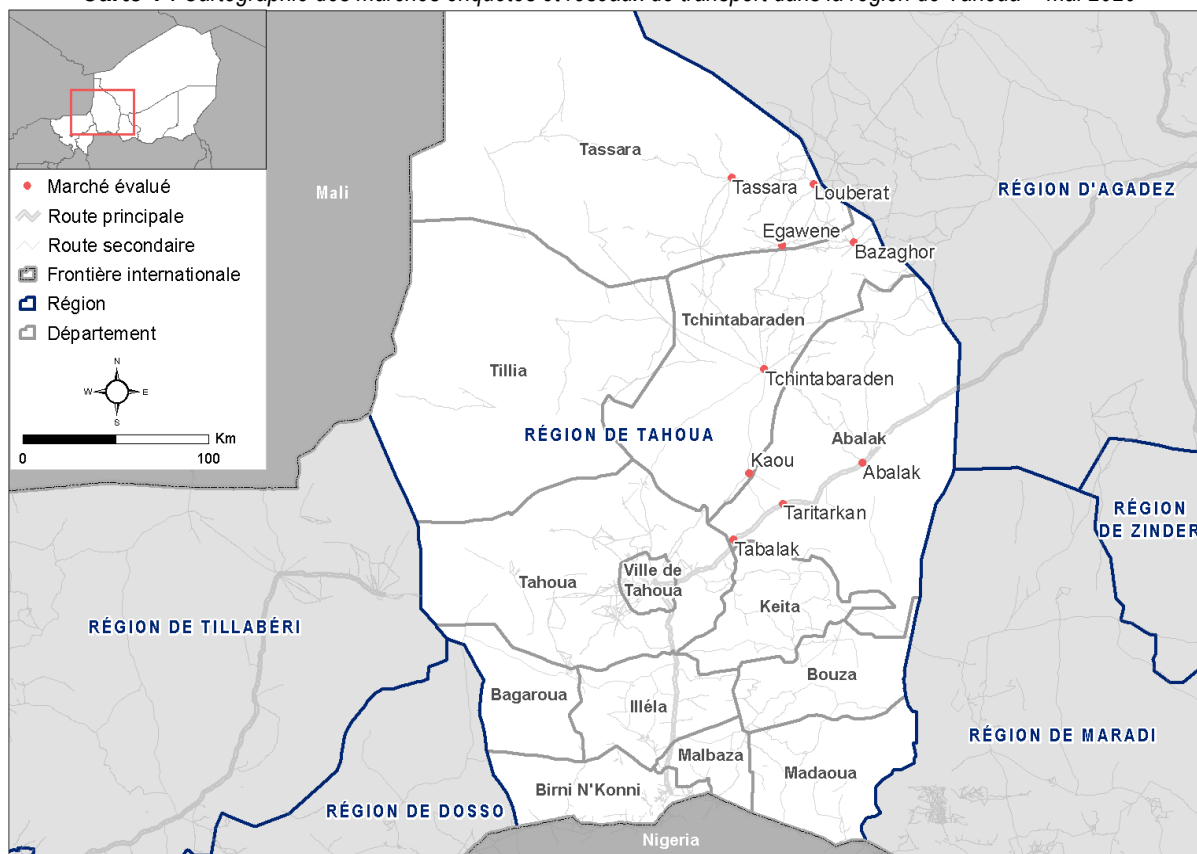
RESULTATS

Dans cette section, les résultats sont regroupés par thématique au sein de cinq parties différentes. La première porte sur l'accessibilité des marchés et la disponibilité des biens de base. La deuxième est consacrée à la protection et l'acceptation des transferts monétaires par les populations. La troisième a trait aux capacités et limites des prestataires de services financiers. La quatrième donne un aperçu des pratiques qui peuvent être celles des ONG et des agences des Nations-Unies en matière de transferts monétaires. Enfin, la cinquième et dernière partie synthétise les informations précédentes pour proposer une analyse des risques et des opportunités en matière d'assistance monétaire. Les résultats sont présentés au niveau régional mais les différences notables entre les localités sont soulignées.

Partie 1 : Accessibilité des marchés et des biens de base

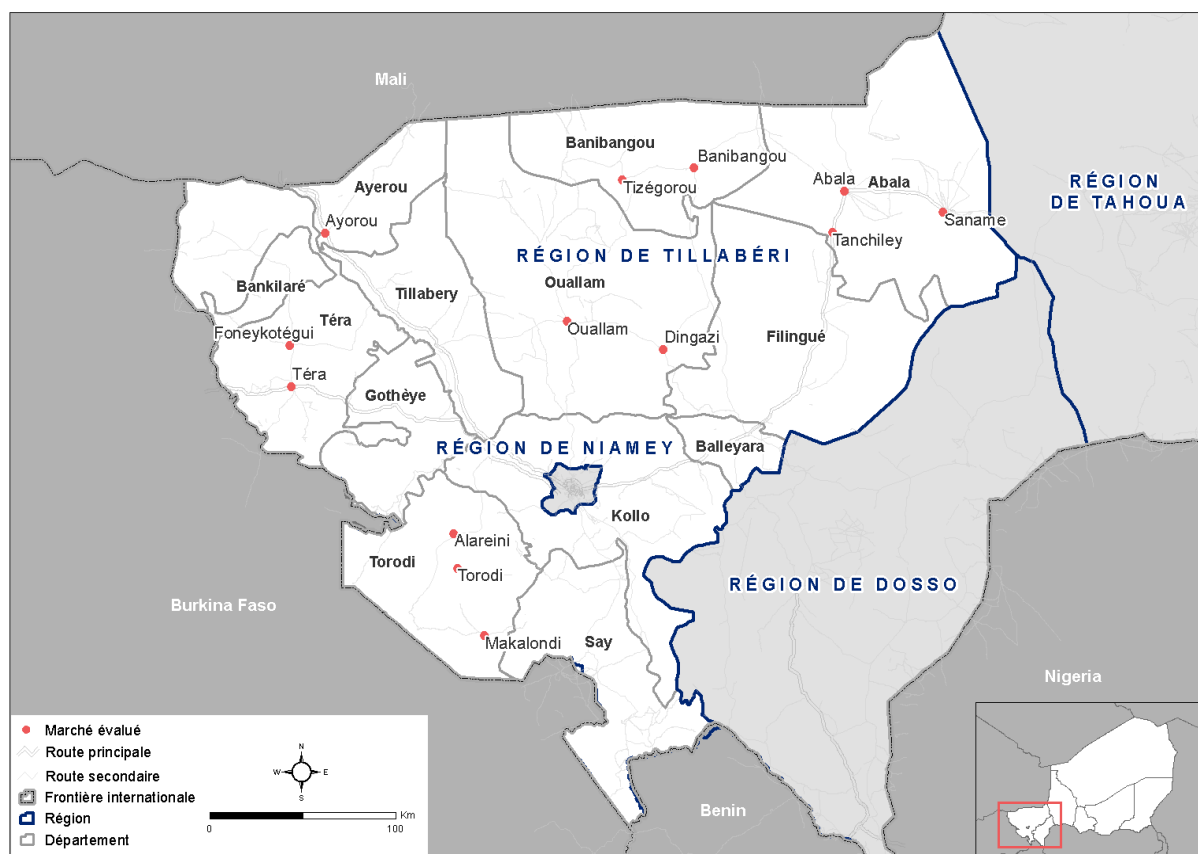
Cette partie est principalement alimentée par les entretiens réalisés lors des enquêtes dans les marchés, qui ont permis d'interroger au total 171 acteurs de marché dans les régions de Tahoua (60) et Tillabéri (111). Ces derniers peuvent être transporteurs (49), commerçants (100) ou gestionnaires de marchés (22) ; les gestionnaires de marché sont considérés comme des informateurs clés, tandis que les commerçants et les transporteurs ont rapporté des informations quant à leur activité personnelle. Sur l'ensemble des deux régions, 22 localités abritant un marché officiel ont été enquêtés (cf Carte 1 et 2) ; **la totalité de ces marchés sont ouverts au moins une fois par semaine**, pendant toute l'année.

Carte 1 : Cartographie des marchés enquêtés et réseaux de transport dans la région de Tahoua – mai 2020



En effet, le [rapport de monitoring de protection de l'UNHCR de mai 2020](#) identifiait 36 marchés hebdomadaires non fonctionnels dans les régions de Tillabéri et de Tahoua au moment de la publication du document.

Carte 2 : Cartographie des marchés enquêtés et réseaux de transport dans la région de Tillabéri – mai 2020



Accessibilité physique des marchés

Selon les informateurs clés gestionnaires de marché, une partie des marchés enquêtés sont accessibles par une route bitumée, en particulier dans la région de Tillabéri (8 marchés sur 13, contre 3 sur 9 dans la région de Tahoua). Des pistes aménagées permettent d'accéder à la plupart des marchés enquêtés de Tillabéri (12 sur 13) et de Tahoua (5 sur 9). On remarque que les marchés enquêtés de Tahoua sont relativement moins accessibles que ceux de Tillabéri puisqu'une plus grande partie d'entre eux ne disposent que d'une piste non-aménagée comme seule infrastructure d'accès (4 marchés enquêtés sur 9 à Tahoua contre 1 sur 13 à Tillabéri).

Tableau 2 : Meilleure voie de transport par laquelle sont accessibles les marchés, selon les gestionnaires enquêtés

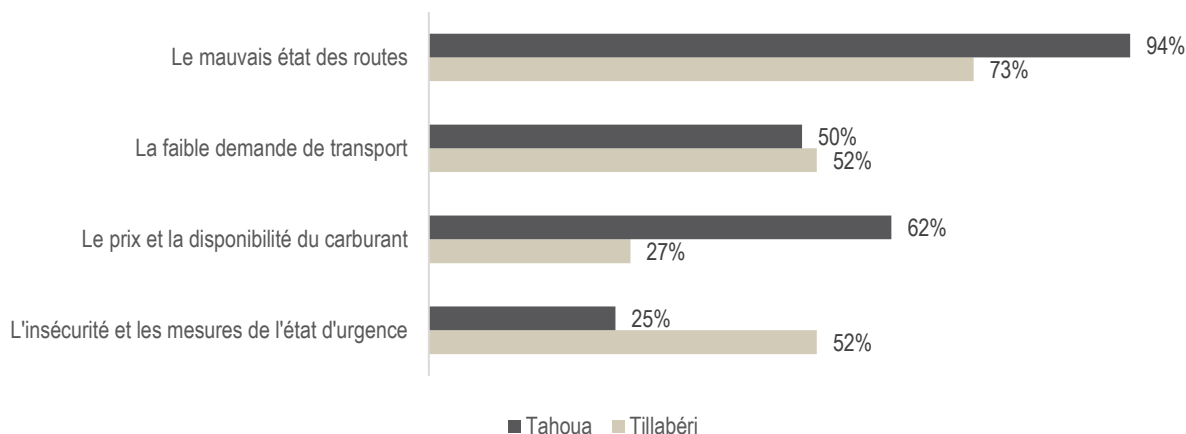
	Piste non-aménagée	Piste aménagée	Route bitumée
Tillabéri	Alareini	Foneykotégui, Dingazi, Banibangou, Tizégorou	Ouallam, Téra, Tanchiley, Saname, Abala, Torodi, Ayorou, Makalondi
Tahoua	Bazaghor, Egawène, Louberat, Tassara	Kaou, Tchintabaraden	Abalak, Tabalak, Taritarkan

Cette différence entre régions ne se manifeste pourtant pas dans les déclarations des transporteurs, puisqu'une plus grande proportion des marchés enquêtés de Tahoua est **accessible toute l'année par des camions de 10 tonnes**, par rapport à la région de Tillabéri (88% des répondants de Tahoua ont rapporté que leur marché est accessible par des camions de 10 tonnes, contre 72% à Tillabéri). Selon ces mêmes déclarations, les marchés de Tahoua les moins accessibles pour les camions transportant des marchandises sont ceux de Egawène, Louberat et Tassara tandis qu'à Tillabéri, il s'agit des marchés Alareini, Banibangou, Dingazi, Foneykotégui, Makalondi, Tizégorou. Les deux-roues accèdent en théorie assez facilement aux marchés de Tillabéri¹⁴, tandis que cela se révèle plus difficile à Tahoua, en particulier lors de la saison des pluies.

¹⁴ Depuis novembre 2019 dans la région de Tillabéri, un arrêté interdit l'usage des deux roues par les populations, ce qui restreint leurs mouvements, et donc leur capacité à accéder aux marchés.

Ces difficultés d'accès pénalisent de fait l'activité économique dans la mesure où le mauvais état des routes reste la principale entrave à l'activité des commerçants selon les gestionnaires de marché enquêtés (100% à Tahoua, et 69% à Tillabéri), quelle que soit la région. De même, les transporteurs enquêtés des deux régions ont rapporté que le **mauvais état des infrastructures routières** constitue la difficulté principale dans le cadre de leur activité (73% à Tillabéri et 94% à Tahoua). La problématique du **prix et de la disponibilité du carburant** revient également chez les transporteurs enquêtés comme l'une des contraintes qui limitent leur activité, tout particulièrement dans la région de Tahoua (62%). Dans la région de Tillabéri, ce sont davantage les difficultés liées à **l'insécurité et aux mesures de l'état d'urgence** qui contraignent les transports et les échanges commerciaux (52% - Figure 1).

Figure 1 : Principales contraintes à la bonne marche des activités de transport de marchandises des transporteurs enquêtés (en %)



De plus, une **partie de l'infrastructure routière du pays**, déjà fragile, semble être en train de **se dégrader**. Parmi les transporteurs enquêtés déclarant que le coût du transport a augmenté, 73% ont mis en avant la dégradation des routes comme l'une des principales causes de cette hausse ; l'autre cause majeure étant l'augmentation des prix du carburant (73% des répondants). Ainsi, les marchés dont l'accessibilité est la plus compliquée, comme ceux de Banibangou, Tizégorou, Bazaghor ou Louberat paraissent être ceux qui auront le plus de difficultés à être réapprovisionnés en cas de hausse de la demande ou de rupture d'approvisionnement.

Disponibilité et prix des biens de base

D'après les données collectées, **une grande partie des céréales (mil, riz et niébé) et des biens non-alimentaires de base (bidons, nattes plastiques) sont disponibles dans tous les marchés enquêtés** ; seuls le maïs et les marmites manquent dans certains marchés de la région de Tahoua, au moment de l'enquête, d'après les gestionnaires de marché. Dans la région de Tillabéri, ce sont les biens non-alimentaires qui sont plus rares puisque les couvertures, les marmites et surtout les bâches n'étaient pas disponibles dans plusieurs marchés de la région à la période de l'enquête. Les participants aux groupes de discussions ont rapporté eux aussi que les produits de base sont disponibles sur les marchés enquêtés, et que dans les cas où certains produits seraient manquants, des substituts sont utilisés, à l'image des pâtes alimentaires.

Cependant, les participants aux groupes de discussions des régions de Tillabéri et de Tahoua signalent que malgré la **disponibilité des biens de base** dans les marchés des chefs-lieux de département, il est plus **difficile** de trouver les biens de base dans les **marchés périphériques**. Ces marchés sont situés dans des zones plus rurales, où l'accessibilité des transports de marchandises est moindre, et sont en partie dépendant des marchés plus importants pour leur approvisionnement. Certains de ces petits marchés ont d'ailleurs été contraints de fermer, soit directement à cause de l'insécurité, soit suite à une demande des FDS ; pour rappel 36 marchés hebdomadaires étaient considérés comme non-fonctionnels dans les régions de Tillabéri et de Tahoua¹⁵.

¹⁵ Rapport de monitoring de protection, UNHCR, mai 2020

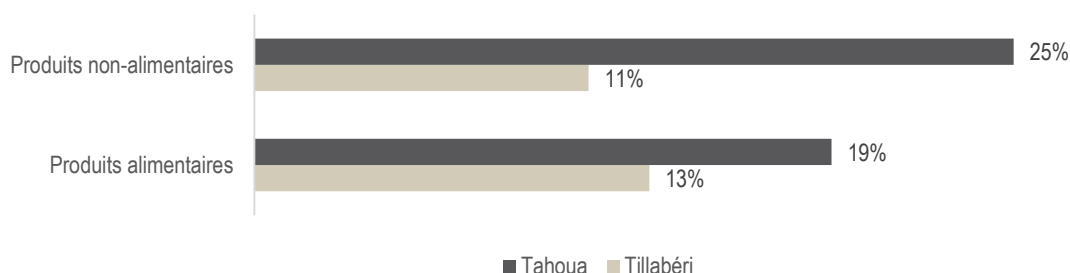
La disponibilité des biens est à mettre en perspective avec le niveau des prix de ces derniers. Comme le montre l'analyse du Programme Alimentaire Mondial (PAM) datant de mai 2020, les **prix du panier de biens de base est différent en fonction des zones géographiques**¹⁶. Dans certaines régions du Niger, la valorisation monétaire du panier de bien de base tel que défini par le PAM peut varier de 25 600 XOF à plus de 48 000 XOF¹⁷. Compte tenu du fait que le montant recommandé pour une assistance monétaire sur l'ensemble du territoire national est fixé à 32 500 XOF par mois et par ménage, il est ainsi compréhensible que certaines aires géographiques du pays aient un avantage à recevoir une assistance monétaire ou une assistance en nature en fonction du niveau des prix sur les marchés de la zone considérée.

« La cible de 32 500 XOF par ménage de 7 personnes par mois est un chiffre ancien et uniformisé au niveau national. [...] Elle] gagnerait à être adaptée en fonction des contextes. »

- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

Parmi les départements de Tillabéri, ceux de Banibangou, Ouallam et Gotheye ont des niveaux de prix qui font que le coût moyen du panier alimentaire de base est supérieur à 35 000 XOF¹⁸. C'est pourquoi dans ces zones, une assistance monétaire de 32 500 XOF est moins avantageuse en termes de richesse globale que l'obtention d'un panier de denrées alimentaires de base défini par le PAM. A l'inverse, dans le département de Torodi, le prix moyen du panier alimentaire de base calculé par le PAM se situe en dessous de 30 000 XOF, c'est pourquoi l'assistance est avantageuse pour les ménages bénéficiaires en termes de richesse globale par rapport à l'obtention d'un panier de denrées alimentaires de base. Loin d'exprimer le fait qu'une assistance monétaire ne pourrait pas être menée, cette étude invite davantage à tenir compte des différences de prix constatées et de revoir le montant de l'aide en fonction des zones de distributions.

Figure 2 : Pourcentage des commerçants enquêtés en incapacité de répondre à la demande pendant six mois ou plus, au cours d'une année complète



Cependant la disponibilité des biens observée lors de la collecte de données n'est pas forcément celle qui prévaut tout au long de l'année. Ainsi dans la région de Tahoua, 19% des commerçants de produits alimentaires enquêtés, et 25% des commerçants de produits non-alimentaires ont rapporté qu'ils n'arrivent à **satisfaire la demande des consommateurs que pendant six mois ou moins**. Dans la région de Tillabéri, ces mêmes chiffres s'élèvent respectivement à 13 et 11% (Figure 2).

D'après les réponses qu'ont rapportées les commerçants enquêtés, la majorité d'entre eux seraient en mesure de pouvoir répondre à un doublement de la demande en moins de deux semaines. Cette capacité d'adaptation apparaît être plus importante pour les produits alimentaires que non-alimentaires aussi bien à Tahoua qu'à Tillabéri¹⁹. Dans la même veine, 78% des commerçants enquêtés à Tahoua et 83% à Tillabéri ont rapporté qu'ils garderaient fixe ou diminueraient le prix de leurs produits au cas où une organisation humanitaire mettrait en place un programme de transferts monétaires. Ces résultats indiquent que le **risque inflationniste est relativement restreint dans les zones étudiées**. Cependant, il est important de garder à l'esprit que ces résultats sont déclaratifs et peuvent être influencés par l'avantage potentiel que pourrait retirer les commerçants d'une éventuelle assistance monétaire auprès de populations s'adressant au marché. Des études hors du Niger²⁰ soulignent que

¹⁶ Situation des marchés agricoles en lien avec les activités Cash, Programme Alimentaire Mondial, mai 2020

¹⁷ Au 1^{er} juillet 2020, le taux de change selon la BCEAO était d'un euro pour 656 XOF selon le [site de la BCEAO](#).

¹⁸ Ibidem

¹⁹ Pour référence, voir tableau en bas de la page 2 dans les [fiches d'informations de Tahoua](#), et dans [celle de Tillabéri](#).

²⁰ En particulier l'étude : [The price effects of cash versus in-kind transfers, Jayachandran et alii \(2015\)](#).

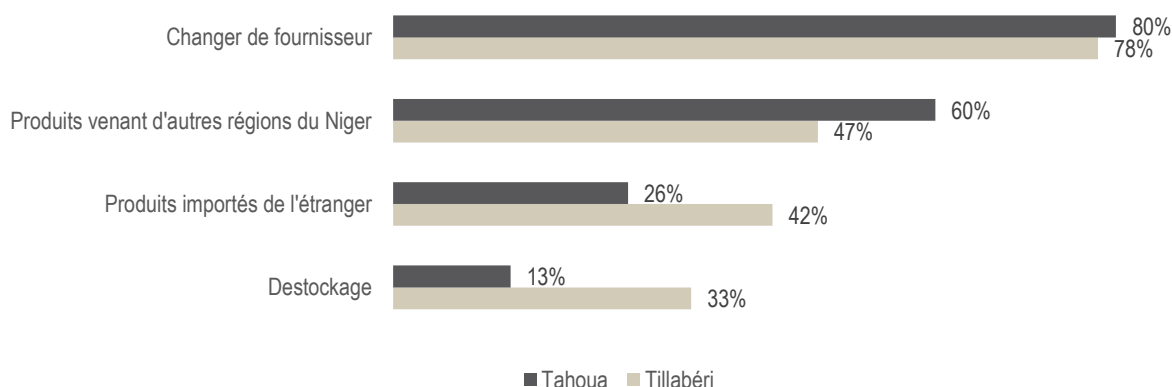
l'augmentation des prix des marchés environnants consécutives aux distributions est un phénomène bien réel, et qu'un suivi de l'évolution des prix est fortement conseillé après la période de distribution.

Approvisionnement des marchés

L'incapacité de certains commerçants enquêtés à satisfaire la demande des consommateurs est à mettre en lien avec les **difficultés d'approvisionnement** que peuvent connaître les commerçants se rendant sur les marchés. En effet, près de 63% des commerçants enquêtés dans la région de Tahoua ont déjà connu des ruptures d'approvisionnement, et près de 69% dans celle de Tillabéri. Dans ces régions, la saison des pluies (juin à septembre inclus²¹) est la période où les ruptures d'approvisionnement sont les plus fréquentes, même si l'on note que des difficultés peuvent également survenir durant la saison sèche. D'après nos discussions avec des partenaires, ces ruptures d'approvisionnement pourraient s'expliquer par le fait que les transports aient davantage de difficultés à emprunter les voies d'accès aux marchés, ou encore par l'épuisement des stocks paysans, puisque la saison des pluies correspond à la période de soudure.

Dans une telle situation de cassure dans la chaîne d'approvisionnement, la majeure partie des commerçants enquêtés dans les deux régions ont rapporté mettre en place des **stratégies particulières pour faire face à ces difficultés**. La stratégie principale consiste à changer de fournisseur lorsque le fournisseur habituel connaît des difficultés (80% des répondants à Tahoua et 78% à Tillabéri). De plus, les commerçants enquêtés ont davantage recours à des denrées produites dans d'autres zones du Niger (60% à Tahoua et 47% à Tillabéri) qu'à des produits importés de l'étranger (26% à Tahoua et 42% à Tillabéri). Les stratégies de déstockage semblent moins utilisées à Tahoua qu'à Tillabéri (13% contre 33% - Figure 3).

Figure 3 : Principales stratégies qui ont été mises en œuvre lors des ruptures d'approvisionnement par les commerçants enquêtés (en %)



Les chiffres précédents montrent que les commerçants de Tillabéri semblent plus enclins à importer des produits venant de l'étranger, principalement des pays frontaliers ; cela peut s'expliquer par la plus grande proximité géographique des marchés enquêtés à Tillabéri avec des pays frontaliers. Parmi les commerçants enquêtés de Tillabéri, 17% de ceux vendant des produits alimentaires et 23% de ceux vendant des produits non-alimentaires ont un fournisseur situé dans un pays frontalier, contre uniquement 7% et 10% à Tahoua. De plus, les gestionnaires de marchés enquêtés ont rapporté qu'à Tahoua, les biens importés semblent provenir davantage d'Algérie et du Nigéria, tandis que ceux que Tillabéri viennent davantage du Burkina Faso, du Bénin et du Nigéria (Annexe 2). Dans le contexte de prévention de la pandémie de COVID-19, les **fermetures de frontières** ont eu un impact sur l'approvisionnement des marchés de ces régions ; la fermeture de la frontière avec le Nigéria semble avoir engendré une hausse des prix des céréales d'après les bulletins du SIMA en date d'avril 2020²².

En outre, une plus grande proportion de commerçants enquêtés dans la région de Tahoua a déclaré avoir un fournisseur situé dans la même région que celle du marché (52% pour les commerçants de produits alimentaires, et 50% pour ceux de biens non-alimentaires, contre respectivement 46% et 31% à Tillabéri). De plus pour les biens non-alimentaires, seuls 9% des commerçants enquêtés à Tillabéri ont un producteur-fournisseur situé à proximité

²¹ Pour davantage d'informations à propos des différentes saisons agricoles, voir [Annexe 3](#) ou le [site du FEWS NET](#).

²² Bulletin Hebdomadaire N° 555, première semaine d'avril 2020 - SIMA

immédiate du marché, contre 20% dans la région de Tahoua ; une plus grande proportion des biens non-alimentaires vendus par les répondants dans la région de Tillabéri semblent donc venir de zones plus éloignées (et spécifiquement des pays frontaliers), que dans la région de Tahoua d'après les informations disponibles. Le fait que relativement **peu de biens** disponibles sur les marchés soient **produits dans des zones proches** des points de ventes implique une grande dépendance des marchés au transport des marchandises (Figure 4 et 5).

Figure 4 : Origines géographiques des fournisseurs de biens **alimentaires** des commerçants enquêtés (en %)

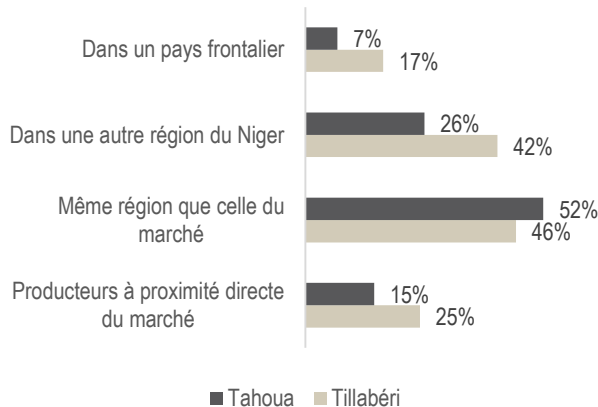
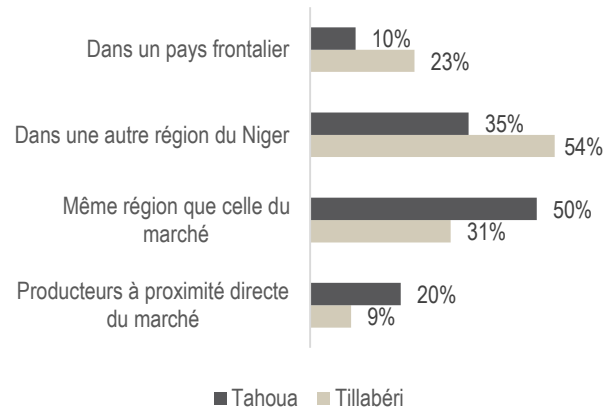


Figure 5 : Origines géographiques des fournisseurs de biens **non-alimentaires** des commerçants enquêtés (en %)



Cela se retrouve à travers les déclarations des commerçants enquêtés, dont les **difficultés liées aux transports et l'éloignement des fournisseurs de produits** reviennent comme les deux principales raisons des problèmes d'approvisionnement ; dans la région de Tahoua, ces deux difficultés ont été mentionnées respectivement par 82% et 52% des commerçants de produits alimentaires, et 70% et 65% des commerçants de produits non-alimentaires. Dans la région de Tillabéri, les **difficultés de transports** sont perçues par les commerçants de produits alimentaires comme la principale contrainte en termes d'approvisionnement (62% des répondants), juste devant l'éloignement des sources d'approvisionnement (60%). Ces problèmes semblent d'autant plus prégnants pour les commerçants de biens non-alimentaires enquêtés, qui mentionnent ces deux réponses respectivement à 79% et 67%. D'après le dernier bulletin mensuel du SIMA²³ (mars 2020), les mesures préventives de lutte contre le COVID-19 auraient aussi participé à la réduction de l'offre sur les marchés nigériens.

Les autres raisons qui peuvent expliquer l'apparition de difficultés d'approvisionnement sont le fait que les produits ne soient pas cultivés ou fabriqués en quantités suffisantes dans les zones proches des points de vente, poussant les commerçants à aller s'approvisionner auprès de fournisseurs éloignés. Les mauvaises récoltes, les problèmes pour l'obtention des matières premières et le prix des produits sont aussi mis en avant pour expliquer ces difficultés.

En conséquence, les **réseaux de transport** semblent avoir une importance fondamentale dans la disponibilité des biens sur les marchés. Tant dans la région de Tahoua que dans la région de Tillabéri, les transporteurs enquêtés ont rapporté que la contrainte principale à la bonne marche de leur activité est le mauvais état des infrastructures routières (respectivement 94% et 73%). Dans la région de Tillabéri, la seconde contrainte la plus importante a trait à l'insécurité et aux mesures de l'état d'urgence qui ont été appliquées dans la zone. Dans celle de Tahoua, la seconde contrainte rapportée par les transporteurs concerne le prix élevé et/ou la faible disponibilité du carburant, ce qui limite leurs activités de transport.

En **conclusion**, les résultats de l'étude témoignent du fonctionnement normal des marchés enquêtés au moment de l'évaluation. Ces marchés sont principalement situés dans des zones urbaines ou péri-urbaines bénéficiant d'une plus grande intégration dans les réseaux commerciaux que les marchés des zones rurales. Les marchés des zones urbaines enclavées ou des zones rurales semblent moins fonctionnels (moindre disponibilité des produits, fermeture de certains marchés) et plus vulnérables aux chocs conjoncturels du fait de leur isolement. C'est pourquoi, **les programmes de transferts monétaires apparaissent comme plus facile à mettre en œuvre**

²³ Bulletin mensuel des produits agricoles n°280, SIMA Niger, mars 2020

proche des zones urbaines ou péri-urbaines. Toutefois, de tels programmes peuvent aussi être développés dans des zones moins accessibles à condition de réaliser une évaluation ciblée des possibilités d'accès aux biens de base à travers les marchés, pour les personnes bénéficiaires. Adapter la modalité de distribution à la zone d'intervention (urbaine, péri-urbaine ou rurale) est également un facteur clé de la réussite de ce type d'assistance.

Partie 2 : Acceptation des transferts monétaires et protection

Une fois discutée la capacité du tissu économique local (marchés, réseaux d'approvisionnements, acteurs économiques, etc.) à pouvoir absorber de manière efficace une augmentation soudaine de la demande des consommateurs, il est nécessaire de se pencher sur les questions relatives aux personnes bénéficiaires de l'assistance. C'est pourquoi cette deuxième partie présente les résultats de l'étude qui ont trait à l'acceptation des interventions monétaires et à la protection des acteurs qui y prennent part, que ce soit les ménages bénéficiaires ou les acteurs économiques locaux.

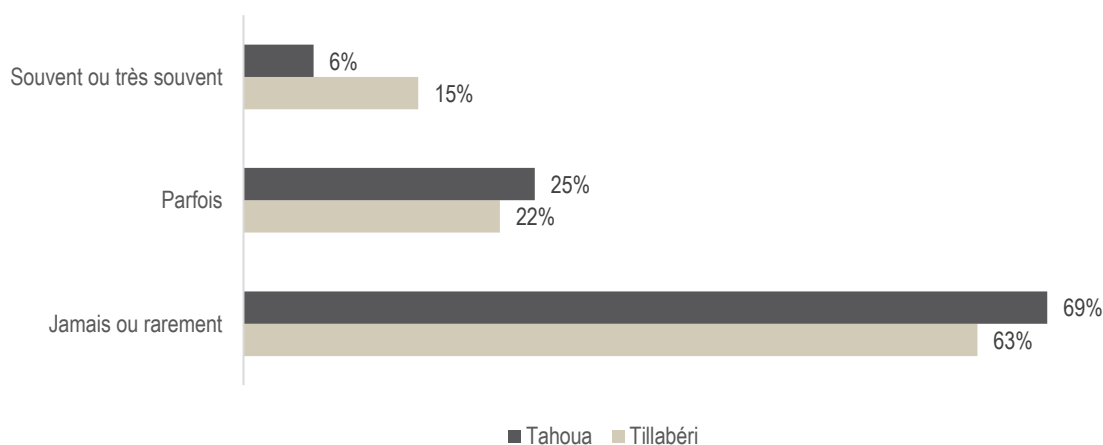
Cette partie se base à la fois sur les enquêtes réalisées auprès des 22 informateurs clés de la population, qui parlent au nom de leur communauté, mais également sur les données collectées lors des 50 groupes de discussions qui ont pu être menés dans 17 localités des régions de Tahoua et de Tillabéri.

Perception des risques par les communautés et les acteurs économiques

Dans les départements enquêtés de la région de Tahoua, à savoir Abalak, Tassara et Tchintabaraden l'insécurité semble être une difficulté relativement moins prégnante que dans les zones frontalières de la région de Tillabéri. On rappelle cependant que le **département de Tillia**, jouxtant le département d'Abala, **n'a pas pu être enquêté du fait d'incidents sécuritaires**²⁴ ; il s'agit là de l'une des raisons qui explique la moindre prévalence des contraintes sécuritaires dans les résultats de l'enquête dans les départements de Tahoua. En effet, d'après les études du Cluster Protection, Tillia est avec Abala, Ayorou, Téra et Tillabéri, l'un des départements les plus touchés par les incidents sécuritaires liés aux groupes armés non-étatiques qui sévissent dans l'ouest du Niger²⁵.

Ainsi, dans la région de Tillabéri, 15% des transporteurs enquêtés ont rapporté qu'ils faisaient souvent ou très souvent face à des difficultés liées à l'insécurité dans le cadre de leur métier. Ce résultat est à mettre en lien avec les chiffres de la partie précédente qui, pour rappel, montrent que parmi les transporteurs enquêtés de Tillabéri, **l'insécurité et les mesures de l'état d'urgence** constituent la seconde contrainte la plus importante à l'exercice de leur activité. On note cependant que 63% des transporteurs enquêtés ont indiqué n'être que rarement ou jamais

Figure 6 : Fréquence des difficultés de transports liées à l'insécurité dans la zone perçue par les transporteurs enquêtés (en %)



²⁴ Lors de la période de la collecte de données, même le RRM avait suspendu ses activités dans le département de Tillia en raison de la volatilité du contexte sécuritaire.

²⁵ Situation Sahel Central / Tillabéri & Tahoua - [Rapport de monitoring de protection, UNHCR, mai 2020](#)

confrontés à des incidents sécuritaires lors de la conduite de leurs trajets. A titre de comparaison, 69% des répondants de Tahoua ont rapporté n'avoir que rarement ou jamais eu à faire face à ce genre de difficultés (Figure 6) ; ces résultats reflètent les contraintes rencontrées par les transporteurs enquêtés à Tahoua, dont des préoccupations liées à l'insécurité relativement peu rapportées.

Pour les transporteurs enquêtés ayant signalé qu'ils avaient déjà été confrontés à des incidents sécuritaires, les principaux incidents auxquels ils s'exposent sont les attaques armées et les vols des marchandises qu'ils transportent. Les transporteurs de Tillabéri insistent en particulier sur le fait que les opérations militaires peuvent également leur faire courir des risques. Face à ces contraintes, les transporteurs enquêtés ayant mentionnés avoir été confronté à des incidents adoptent des **stratégies pour réduire les risques** auxquels ils sont confrontés ; les stratégies principales sont de changer les horaires de transport (76% des répondants à Tillabéri, 50% à Tahoua), de changer d'itinéraire (respectivement 47 et 25%) ou de diminuer la fréquence des transports (respectivement 47% et 25%). La suspension totale des transports lorsque le risque perçu est élevé est également une stratégie mise en œuvre par les répondants puisque 53% de ceux de Tillabéri ont rapporté cesser leur activité temporairement lorsqu'ils ont écho d'incidents sécuritaires dans leur périmètre d'activité, contre uniquement 25% de ceux de Tahoua.

« Avant la crise sécuritaire, 15 grands axes communautaires étaient utilisés [...] pour se rendre vers les marchés hebdomadaires [le long de la frontière, mais] actuellement, seuls 4 axes sont fonctionnels et très insécurisés. »

- Citation tirée du [rapport de monitoring de protection, UNHCR, mai 2020](#).

L'insécurité que ressentent les acteurs économiques semble être confirmée par les experts du Cluster Protection qui signalent une dégradation de la situation sécuritaire dans les zones frontalières avec le Mali et le Burkina Faso depuis décembre 2019²⁶. En particulier, les départements d'Ayorou, de Banibangou et de Tillia enregistrent le plus grand nombre d'incidents sécuritaires, tandis que suivent juste après les départements d'Abala, de Tassara, de Téra et de Torodi²⁷. Lors des groupes de discussions effectués dans une partie de ces départements²⁸, les participants de 12 groupes de discussions ont fait état de potentiels risques de vols et de braquages liés au transfert monétaire, en particulier sur les trajets après la réception de l'aide, et pour se rendre sur les marchés.

Cependant, les participants à 13 groupes de discussions ont rapporté qu'il n'existe aucun risque lié aux opérations d'assistance monétaire ; ces résultats sont toutefois à relativiser dans la mesure où, comme explicité dans l'évaluation de faisabilité monétaire de Diffa datant de 2019²⁹, une partie des enquêtés peuvent trouver un intérêt à minimiser les risques auxquels ils sont exposés dans l'optique de recevoir une aide ultérieure. De la même manière, les populations enquêtées peuvent ne pas avoir la même appréciation des risques que les humanitaires.

En ce qui concerne les risques des potentielles personnes bénéficiaires au sein de leur ménage ou de leur propre communauté, on distingue deux tendances particulièrement marquées d'après les données obtenues lors des groupes de discussions. La première fait état d'une perception du **risque relativement faible au sein des ménages** selon les personnes enquêtées. La pratique culturelle de la région veut que ce soit le chef de ménage qui décide de la manière dont sont dépensés les revenus du ménage. En conséquence, il apparaît que les femmes donnent souvent d'elles-mêmes l'aide monétaire à leur mari, qui tiennent ensuite compte de l'avis de tous les membres du ménage, d'après les déclarations des participants aux groupes de discussions. Quelques-uns de ces groupes, en particulier des groupes de femmes, ont rapporté tout de même que des querelles peuvent apparaître, que l'avis de certaines personnes (en général les femmes) peut être négligé, ou que l'argent peut être détourné par un membre du ménage à des fins personnelles.

« Si une femme donne l'argent à son mari, cela peut lui coûter une coépouse ! »

- Mise en garde rapportée lors du groupe de discussions des femmes non-déplacées à Abala

²⁶ Situation Sahel Central / Tillabéri & Tahoua - [Rapport de monitoring de protection, UNHCR, avril 2020](#)

²⁷ [Ibidem](#)

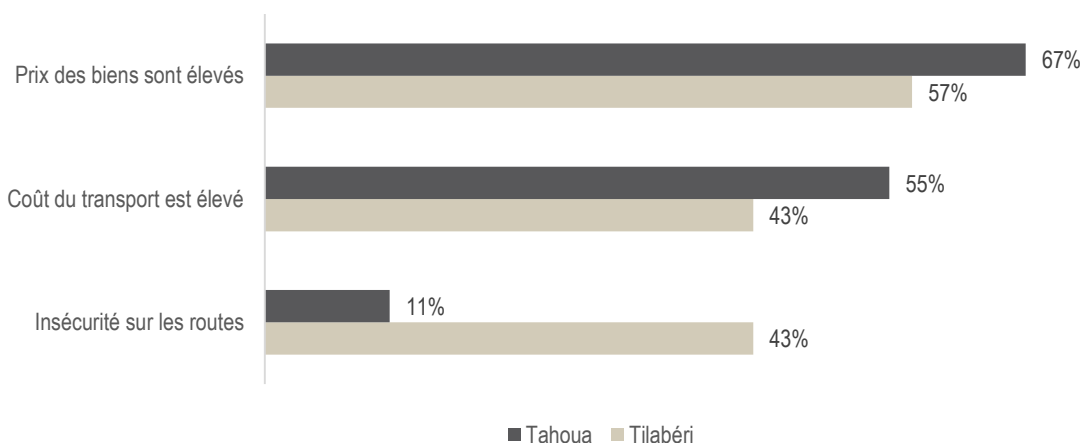
²⁸ Aucun groupe de discussions n'a pu être mené à Ayorou en raison d'incidents sécuritaires sur la voie qui menait à Ayorou pendant la période de collecte des données. Aucun groupe de discussions n'a pu être mené à Tillia pour des raisons d'insécurité.

²⁹ [Evaluation de la faisabilité des transferts monétaires multisectoriel dans la région de Diffa](#), REACH Initiative, août 2019

Dans la sphère communautaire, dans une majorité de groupe les participants témoignent du fait qu'il est possible que des **tensions communautaires** apparaissent (querelles ou jalousies liées à la réception, ou non, de l'assistance). Ceci étant, ces mêmes participants ont généralement confiance dans les autorités locales et les leaders communautaires pour régler tout différend qui pourraient apparaître au sein de la communauté. Des explications claires sur le ciblage des catégories de population qui obtiennent une assistance, ainsi que la mise en place de groupes de ciblages auxquels il est possible de venir demander des précisions semblent être deux mesures particulièrement plébiscitées par les populations interrogées.

Préférences des populations en matière d'assistance humanitaire

Figure 7 : Principales raisons faisant qu'aller sur les marchés est une contrainte selon les informateurs clé de la population (en %)



La question des préférences des populations bénéficiaires d'une éventuelle assistance humanitaire est fondamentalement en lien avec les problématiques de protection discutées précédemment. En effet, le choix d'une modalité d'aide en nature ou au moyen d'un transfert monétaire n'implique pas les mêmes risques pour les ménages bénéficiaires de l'assistance, les organismes de mises en œuvre et les prestataires de services.

D'après les informations obtenues auprès des informateurs clés de la population, 80% de ceux de Tillabéri et 50% de ceux de Tahoua ont rapporté une préférence des communautés pour une aide en nature. Parmi les motifs évoqués comme principale raison pour une telle préférence, les répondants³⁰ avancent en tout premier lieu le fait de ne pas se rendre sur les marchés (92% pour les informateurs clés de Tillabéri, 88% pour ceux de Tahoua). **Se déplacer pour aller sur les marchés représente une contrainte** aux yeux des informateurs clés³¹ de la population car le prix des biens alimentaires et non-alimentaires sur les marchés est perçu comme élevé (57% des répondants de Tillabéri, 67% de ceux de Tahoua – Figure 7) ; cette perception est à mettre en lien avec la disparité des prix observée par les analyses du PAM de mai 2020³² puisque les informateurs clés de la population rapportant cette option de réponse se trouvent à Banibangou, Tizégorou et Ouallam (région de Tillabéri) ainsi qu'à Tassara, Tchintabaraden et Abalak (région de Tahoua), qui sont dans les départements où les prix sont les plus élevés.

Les autres motifs qu'avancent les informateurs clés de la population pour expliquer le fait que se rendre sur les marchés est contraignant sont liés au déplacement : une assistance en nature permet d'**éviter** à la fois **les coûts de transport** liés à ces déplacements (43% des répondants à Tillabéri contre 55% à Tahoua), **ainsi que les risques** qu'ils pourraient rencontrer sur le chemin des marchés (43% à Tillabéri et 11% à Tahoua). Ces réponses rappellent les données collectées par le Cluster Protection³³ au sens où les répondants qui ont rapporté ces options

³⁰ Les répondants correspondent ici aux informateurs clés population ayant rapporté une préférence pour l'assistance en nature. Les résultats ne concernent ainsi qu'un sous-ensemble des informateurs clés de la population.

³¹ La question n'a été posée qu'à un sous-ensemble d'informateurs clés : ceux ayant répondu avoir une préférence pour l'assistance en nature en raison du fait que se rendre sur les marchés est une contrainte.

³² Situation des marchés agricoles en lien avec les activités Cash, Programme Alimentaire Mondial, mai 2020

³³ Situation Sahel Central / Tillabéri & Tahoua - [Rapport de monitoring de protection, UNHCR, avril 2020](#)

de réponse se trouvent dans les départements d'Abala, de Banibangou et de Tassara où les incidents sécuritaires sont les plus nombreux.

Toutefois dans un certain nombre de localités enquêtées, la communauté n'avait jamais reçu d'assistance sous forme d'un transfert monétaire ; la préférence pour l'aide en nature pourrait alors provenir d'une méconnaissance concernant l'assistance monétaire. Parmi les informateurs clés issus de localités ayant déjà obtenue une aide monétaire, 50% d'entre eux ont avancé que leur communauté aurait une préférence pour l'assistance monétaire. De manière similaire, les participants aux groupes de discussions déclarent que, bien que l'assistance en nature soit mieux connue et bien appréciée, le transfert monétaire est tout de même préféré par certains. Ainsi 8 groupes sur les 26 interrogés dans la région de Tillabéri comptent des participants qui préfèrent une assistance monétaire. Parmi les avantages du transfert monétaire qu'ont rapporté les participants à ces groupes, on retrouve la possibilité de **diversifier sa consommation** (achat de condiments en particulier) et la **plus grande autonomie** dans les décisions. Le dernier facteur abordé lors des discussions est la possibilité d'utiliser une partie de la dotation en monnaie fiduciaire si tel est le cas pour **investir dans des activités génératrices de revenus**.

En effet, même lors de transferts d'argent relativement faibles ces derniers permettent de générer des investissements dans des actifs productifs. Comme le montre une étude de la Banque Mondiale au Niger parue en 2016³⁴, les transferts monétaires permettent d'**alimenter les systèmes financiers traditionnels et informels** (comme les tontines), et par conséquent, d'obtenir au niveau communautaire suffisamment d'épargne pour réaliser des investissements de moyen et long termes. De fait, le transfert monétaire devrait permettre de générer des revenus après la fin de l'assistance humanitaire, en particulier chez les ménages les plus pauvres.

« [...] les ménages les plus pauvres peuvent avoir la plus grande propension à affecter les revenus de transferts à des investissements productifs. »

- Traduction par l'auteur issue du [Policy Research Working Paper 7839](#), p23, Banque Mondiale

Les transferts monétaires permettent ainsi de développer ces systèmes financiers informels auprès de populations qui n'ont en général pas accès aux institutions financières traditionnelles puisqu'au Niger, le taux de bancarisation strict était de 5,8% en 2018³⁵, selon la Banque centrale des états d'Afrique de l'ouest (BCEAO). Des populations peuvent être exclues des systèmes bancaires soit parce que les montants prêtés sont trop faibles pour être considérés par les établissements bancaires, soit parce que les taux d'intérêt sont trop élevés, soit parce qu'il n'existe aucune institution financière à proximité des populations concernées, soit par manque de documents officiels d'identification. De plus, à l'image de l'étude sur la faisabilité des transferts monétaires faites par REACH à Diffa en 2019, les **groupes de femmes sont plus nombreux à avoir rapporté une préférence pour le transfert monétaire**, par comparaison aux groupes d'hommes.

Usages et préférences liés à l'assistance monétaire

Même si les programmes de transferts monétaires ne sont pas forcément la modalité d'aide préférée, il a été demandé à l'ensemble des participants aux groupes de discussions et aux informateurs clés de la population leurs préférences vis-à-vis de la forme d'assistance monétaire qu'ils privilégieraient s'ils devaient être bénéficiaires d'un tel programme. Leurs usages en termes de téléphonie, de systèmes financiers et d'argent ont également reçu une attention particulière.

En ce qui concerne les modalités de transferts monétaires, la présente étude identifie **quatre catégories** principales qui **sont ou ont déjà été expérimentées au Niger** : l'assistance en monnaie fiduciaire, l'assistance sous forme de coupons, au moyen de transferts téléphoniques et enfin, via l'utilisation d'une carte à puce.

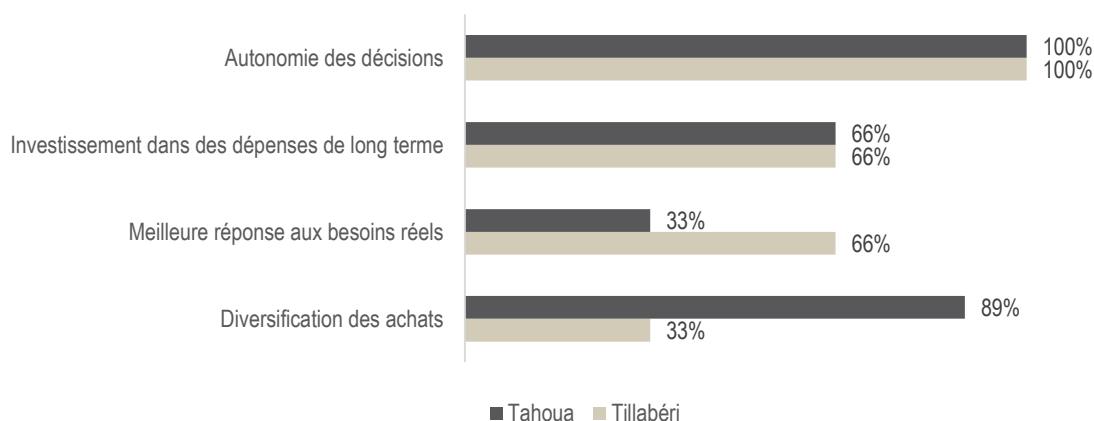
³⁴ [Policy Research Working Paper 7839, Poor Households' Productive Investments of Cash Transfers, Quasi-Experimental Evidence from Niger, World Bank, 2016](#)

³⁵ Le taux de bancarisation strict est défini par la BCEAO comme le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor. Source : Rapport sur la situation de l'inclusion financière de l'UEMOA au cours de l'année 2018, BCEAO, juillet 2019

Tableau 3 : Récapitulatif des modalités d'assistance monétaire réalisables par les organismes de mise en œuvre au Niger

Assistance en monnaie fiduciaire	Donation d'argent en espèce directement à un membre du ménage bénéficiaire
Assistance sous forme de coupons papier	Donation de coupons à un membre du ménage bénéficiaire. Ils peuvent être échangés auprès de commerçants partenaires de l'organisme de mise en œuvre
Assistance au moyen de transferts téléphoniques	Virement sur les comptes liés à des numéros de téléphone ; possibilité de retirer l'argent dans des points de retrait ou de payer directement auprès de commerçants agréés
Assistance via l'utilisation d'une carte à puce	Virement sur les comptes associés aux cartes à puce ; possibilité d'utiliser ces cartes chez des commerçants partenaires, équipés de terminaux de paiement

De la même manière que l'étude de Diffa en 2019³⁶, la grande majorité des groupes de discussions de Tillabéri (20 sur 26) comptent des participants qui ont rapporté **préférer la dotation en espèce**, si une assistance monétaire leur était apportée. En effet, les participants aux discussions affectionnent tout particulièrement la facilité d'utilisation et la liberté de choix qu'offre cette modalité d'assistance. Ces résultats vont de pair avec l'intention des ménages de pouvoir réaliser des activités génératrices de revenus, de pouvoir diversifier leur consommation et de fait, gagner en autonomie.

Figure 8 : Principaux avantages d'une assistance monétaire d'après les informateurs clés de la population (en %)

En lien avec cette idée d'autonomie, des participants aux groupes de discussions évoquent ainsi la possibilité de pouvoir utiliser une partie de l'argent disponible pour des dépenses liées à la santé ou à l'habitat (paiement du loyer notamment). Bien que le poste de dépense principal des ménages resterait l'alimentation, une certaine partie de l'aide aurait alors pour vocation d'être allouée à des **dépenses de long terme** (selon 66% des informateurs clés à la fois pour les régions de Tillabéri et de Tahoua – Figure 8). Le groupe de femmes non-déplacés d'Abala ont mentionné l'utilisation d'une fraction de ce revenu pour des dépenses liées à l'éducation.

Les données obtenues lors de ces ateliers soulignent aussi une certaine méfiance des populations enquêtées vis-à-vis des coupons, ce qui correspond aux résultats déjà observés à Diffa³⁷. Quelques répondants mettent en avant le fait qu'ils peuvent être trompés par les commerçants si les organismes de mises en œuvre n'assurent pas un suivi régulier ; d'autres ont rapporté la difficulté d'identifier les commerçants qui acceptent les coupons. Toutefois, la modalité des coupons ne présente pas que des désavantages aux yeux des enquêtés. En effet, dans plusieurs groupes, les participants ont souligné le fait que les **coupons permettent davantage de discrétion**, tant lors des transports qu'au moment de la dépense de l'aide. Ainsi, une telle modalité permettrait de réduire une partie des risques sécuritaires qu'encourent les personnes bénéficiaires de l'assistance, en particulier le vol ou les rançonnages lors des déplacements.

³⁶ [Evaluation de la faisabilité des transferts monétaires multisectoriel dans la région de Diffa](#), REACH Initiative, août 2019

³⁷ [Ibidem](#)

Les modalités de transfert via **opérateur téléphonique ou par carte à puces n'ont jamais été évoquées** directement **comme une solution** de réception d'une éventuelle assistance monétaire. D'une part, pour les cartes à puces, personne ou presque au sein des populations enquêtées n'a connaissance d'un tel mécanisme, ce qui suscite d'ailleurs une certaine appréhension d'après les enquêteurs ayant animés les groupes de parole. D'autre part, les virements monétaires via les opérateurs téléphoniques se heurtent à un grand nombre de difficultés pratiques. Même si une partie de la population possède un téléphone mobile, ce n'est vraisemblablement pas le cas des plus pauvres selon les communautés enquêtées. De plus, le difficile accès à l'électricité pour charger son téléphone, la mauvaise couverture réseau des zones rurales de la région de Tillabéri et de Tahoua (voir même de certaines zones urbaines), ainsi que le faible nombre de points de retrait d'argent sont autant de barrières qui entravent l'utilisation des systèmes de transferts monétaires via les opérateurs téléphoniques.

Partie 3 : Possibilités et défis des transferts monétaires, en lien avec les prestataires de services financiers

Une fois pris en compte le fonctionnement des marchés, le contexte sécuritaire et les préférences des populations en termes d'assistance, il est pertinent de se demander quelles sont les capacités et les limites des prestataires de services financiers. En effet, utiliser un service de transferts monétaires via un opérateur mobile ou avoir recours à une institution de microfinance pour réaliser une distribution monétaire n'implique ni les mêmes avantages, ni les mêmes contraintes. En plus de cela, chaque établissement possède ses **propres spécificités** qui font par exemple que l'accès à certaines zones est possible pour certains, et non pour d'autres, ou même que les commissions prises pour réaliser une prestation diffèrent d'une structure à l'autre.

Toutefois, suite à la réalisation d'entretiens avec plusieurs organismes ayant déjà eu l'expérience de mettre en place des opérations de transferts monétaires, il a été décidé de s'appuyer dans cette partie majoritairement sur des sources de données secondaires relatives aux systèmes financiers décentralisés, ainsi que sur les témoignages des organismes de mise en œuvre, pour les raisons suivantes. D'une part, une enquête déclarative auprès des prestataires de services financiers introduit un biais potentiel dans leur réponse ; par exemple surestimer leurs capacités, ou de sous-estimer leurs limites, dans le but d'obtenir de potentiels contrats ultérieurement. D'autre part, la totalité des organismes de mise en œuvre interrogés ont rapporté réaliser un appel d'offre public pour identifier le prestataire financier le plus adapté au programme qu'ils mettent en place. **Des informations bien plus précises que celles que nous pourrions communiquer dans ce rapport leur seront alors partagées directement par les prestataires de services financiers.** Cette partie s'attachera donc uniquement à mettre en lumière des faits saillants concernant les systèmes financiers au Niger, ainsi que les défis des prestataires de services qui ont été identifiés par les organismes de mise en œuvre.

Offre de services des prestataires financiers au Niger

Les institutions de microfinance (IMF) et les agences de transferts d'argent

Selon les derniers chiffres du Fonds Monétaire International (FMI), le nombre d'**institutions de microfinance** au Niger a régressé sur la période 2011-2018 pour s'établir à 37 organismes en juin 2018³⁸. A cette date, trois grands réseaux d'institutions existaient sur le territoire nigérien³⁹ : l'Union des crédits mutuels du Niger (UCMN), le Mouvement des caisses populaire d'épargne et de crédit (MCPEC) et les Institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC) ; trois autres organismes sont déclarés en tant que Sociétés anonymes (SA). Passer par un réseau pour diffuser aussi largement que possible les appels d'offres pourraient accroître la concurrence, et de fait, la qualité de la prestation. Cependant dans une note datant de 2016⁴⁰, l'Agence française de développement (AFD) soulignait qu'une dizaine d'organisations « dominant » leur secteur d'activité, et seules celles-ci semblent être en capacité de mener à bien des transferts monétaires avec des acteurs humanitaires.

³⁸ Rapport n° 19/239, Fonds monétaire international, août 2018

³⁹ Annuaire des systèmes financiers décentralisés au Niger, Agence de régulation du secteur de la microfinance, juin 2018

⁴⁰ Programme de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance au Niger (PAIF), Agence française de développement, 2016

Outre les IMF, les **agences de transferts d'argent** peuvent être partenaire des acteurs humanitaires pour des programmes d'assistance monétaire puisque les transferts d'argent constituent leur activité principale. Malheureusement il n'existe pas, à notre connaissance, de référencement des agences de transferts d'argent disponible publiquement au Niger. Toutefois certains organismes de mise en œuvre que nous avons interrogé travaillent avec ces agences, qui leur fournissent des services comparables à ceux que peuvent offrir les IMF.

Ainsi, les IMF et agences de transferts d'argent mettent en place des missions pour convoier des fonds vers les ménages bénéficiaires des programmes d'assistance monétaire, lors des distributions de monnaie fiduciaire. Ils peuvent également aider à mettre en place des distributions de coupons auprès des populations récipiendaires d'une telle aide. Ces déplacements vers les zones de distributions se font avec les équipes terrains des partenaires humanitaires à la fois pour réaliser des opérations de sensibilisation et pour vérifier la conformité des processus et la qualité de la prestation de service.

Les prestataires de solutions financières dématérialisées

Aux rangs des entreprises fournissant des solutions financières dématérialisées, on retrouve en premier lieu les **opérateurs téléphoniques**. Au Niger ils sont au nombre de quatre mais seuls AirTel, Orange et Moov disposent d'un service de porte-monnaie électronique, assimilable à un mini-compte bancaire relié à un numéro de téléphone. Les opérateurs téléphoniques ont recours à des moyens dématérialisés pour réaliser les prestations de transferts monétaires. En effet, au moyen des cartes SIM des téléphones des utilisateurs de leurs services, les opérateurs peuvent créditer leurs clients avec un certain montant de Francs CFA sur des mini-comptes, pour leur permettre de le retirer dans des points de retrait prévus à cet effet. Les opérateurs de téléphonie mobile utilisent leurs réseaux pour informer leurs utilisateurs du montant qu'il reste sur leur compte, et des changements effectués le cas échéant ; un nouvel apport d'argent dans le cadre d'un programme d'aide pluri-mensuel par exemple.

En second lieu, on note l'émergence d'organismes privés internationaux qui proposent des **solutions financières basées sur l'utilisation de cartes à puces**. Ces cartes à puces contiennent des circuits intégrés qui leur permettent de stocker de l'information comme par exemple sur le titulaire de la carte en question. Il s'agit d'un système de bons d'achats dématérialisés (*e-voucher*) dans la mesure où chaque ménage bénéficiaire obtient une carte créditée avec un certain montant, qu'il peut dépenser chez des commerçants possédant un terminal de paiement adapté. Chaque carte est théoriquement liée à un compte que le gestionnaire de l'opération peut créditer périodiquement, en fonction des modalités d'assistance décidées par les ONG ou les agences des Nations-Unies qui mettent en œuvre un tel programme

Les avantages d'aide monétaire à Tillabéri et Tahoua par comparaison à l'aide en nature

Compte tenu du peu de données spécifiques aux régions de Tillabéri et Tahoua, il a été choisi dans cette partie d'adopter une approche plus descriptive afin d'exposer les différentes possibilités qu'il existe pour mettre en place des programmes de transferts monétaires. Ces possibilités sont à mettre en perspective avec l'utilisation d'une modalité d'assistance en nature, qui a elle-même ses propres avantages et inconvénients.

En effet, outre les avantages décrits dans la partie précédente à propos de l'autonomie des décisions, des possibilités de diversification des achats et d'investissement dans des actifs productifs, les transferts monétaires ont l'avantage de stimuler l'économie locale. Dans la plupart des cas, **une distribution en nature est gratuite et se substitue aux mécanismes de marché** ; deux effets opposés sont alors observés dans la littérature économique relative aux programmes de transferts monétaires. Le premier est un effet négatif en cela qu'il vient exercer une concurrence particulièrement forte (du fait de la gratuité de la distribution) vis-à-vis des produits qui sont des alternatives proches au produit distribué ; cet effet implique alors de moindres débouchés pour les produits concurrencés, et en conséquence une diminution excessive des prix de ces produits, voire des cessations d'activité de la part des commerçants⁴¹. Le second effet est positif pour les biens qui ne sont pas en concurrence avec ceux distribués puisque les personnes bénéficiaires n'ont plus à dépenser leurs économies ou leurs revenus (s'ils en ont) dans les biens qu'on leur donne. Ils peuvent alors reporter ce pouvoir d'achat, même faible, sur d'autres biens.

⁴¹ [The price effects of cash versus in-kind transfers, Jayachandran et alii \(2015\)](#)

Se basant sur des mécaniques différentes, les **transferts monétaires peuvent avoir pour avantage de soutenir l'économie locale** dans la mesure où elle permet de stimuler la demande des consommateurs, et donc d'offrir des débouchés pour les produits vendus par les commerçants. Cet effet multiplicateur, au sens où une unité monétaire distribuée va être utilisée plus d'une fois dans la sphère locale, permet de dynamiser les structures économiques en vue de contribuer au développement à moyen et long terme des zones de distribution. Cet avantage est cependant conditionné au fait de maintenir la stabilité des prix sur les marchés, sous peine de voir l'inflation s'accaparer une grande partie des avantages concernant l'économie locale liés aux programmes de transferts monétaires. La littérature souligne également que les localités les plus difficile d'accès semblent être celles où les différents effets sur les prix ont l'amplitude la plus forte⁴² : à la fois la baisse des prix liée à l'assistance en nature, et la hausse des prix liée à l'assistance monétaire. En effet, compte tenu de l'isolement des marchés, la capacité à augmenter ou à diminuer la quantité de biens disponible à la vente est amoindri, c'est pourquoi les prix sont davantage utilisés pour adapter l'offre à la demande sur les marchés.

L'une des autres grandes opportunités des programmes de transferts monétaires par rapport aux programmes d'assistance en nature est que **l'aide monétaire permet de mieux s'adapter aux besoins des ménages bénéficiaires**. Cette meilleure adéquation avec les besoins se retrouve dans la diversité des dépenses que voudraient faire les ménages avec une telle assistance ; d'après les informateurs clés des régions de Tillabéri et de Tahoua, bien que la nourriture soit le premier poste de dépenses, on retrouve également l'éducation, la santé, l'habitat ou l'habillement parmi les postes de dépenses régulièrement cités. Cette diversité de l'utilisation des assistances monétaires est un résultat appuyé par les travaux du PAM⁴³ et les entretiens réalisés avec les organismes de mise en œuvre présents au Niger.

« La liberté de choix pour le ménage bénéficiaire permet d'individualiser l'assistance que l'on apporte. [... L'aide monétaire] s'adapte plus facilement aux besoins réels. »

- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

Ce constat est intéressant à plusieurs égards, au sens où cela signifie que les personnes bénéficiaires d'une telle assistance pourraient réaliser davantage d'investissements de long terme : en capital humain avec l'éducation ou la santé, ainsi que dans des actifs productifs comme expliqué précédemment avec le système des « tontines ». Contrairement à une distribution en nature, **il est plus facilement possible de capitaliser sur les aides monétaires**. Toutefois, il est important de noter que les travaux du PAM à Zinder font ressortir que les ménages bénéficiaires d'une aide alimentaires en nature ont connu des impacts positifs plus importants sur la sécurité alimentaire, mesurés par l'indice de diversité alimentaire et le score de consommation alimentaire, que ceux qui ont reçu de l'argent. Les ménages recevant de la nourriture ont eu recours à moins de stratégies d'adaptation, comme la consommation d'aliments moins préférés ou la réduction de la taille des portions servies aux enfants⁴⁴.

De plus, les transferts monétaires dématérialisés revêtent l'avantage de réduire le nombre de déplacements sur le terrain des équipes des ONG ou des prestataires de services. En effet, dans l'idéal, seul le premier déplacement pour réaliser la distribution du matériel nécessaire à l'obtention des transferts par voie dématérialisée est requis ; ce matériel peut être des téléphones portables et des chargeurs, ou bien des cartes à puces et des terminaux de paiement. Une telle modalité de fonctionnement est particulièrement intéressante dans les distributions sur plusieurs mois puisque cela **économise une grande partie des coûts** relatifs aux déplacements sur le terrain⁴⁵. Pour autant, il faut souligner que cette réduction des coûts peut être limitée par des frais liés au suivi à distance des ménages bénéficiaires ou au renouvellement des technologies qui ont été perdues ou détruites le cas échéant.

L'un des autres avantages de la dématérialisation des transferts monétaires est la **discrétion** que cela apporte. Comme il n'est pas nécessaire de porter sur soi de l'argent ou des coupons, cela peut permettre de **réduire les risques** qu'encourent les personnes bénéficiaires de l'assistance. Dans la même idée, il est difficile pour quelqu'un d'autre que les personnes bénéficiaires de savoir à l'avance si le mini-compte lié au téléphone ou à la carte à puce est crédité d'un montant élevé ou non. Par conséquent, la personne bénéficiant de l'assistance dématérialisée est

⁴² [Ibidem](#)

⁴³ Impact Evaluation of Cash and Food Transfers in Zinder, Niger: Analytical Report, PAM, 2013

⁴⁴ [Ibidem](#)

⁴⁵ Avantage en particulier souligné par Aker et alii (2016) dans ["Payment Mechanisms and Antipoverty Programs: Evidence from a Mobile Money Cash Transfer Experiment in Niger"](#), Economic Development and cultural change

moins sujette aux risques de protection que cette aide implique, tout en bénéficiant de la liberté de dépenser l'aide reçue à n'importe quel moment.

Ces systèmes d'assistance dématérialisée permettent également d'**obtenir des données** sur les ménages bénéficiaires, pour pouvoir mieux comprendre leurs habitudes, leurs choix et par conséquent, réussir à mieux adapter l'aide qui leur est apportée. Dans la mesure où chaque ménage possède un mini-compte, il est possible sous couvert d'anonymisation et d'information des ménages à ce sujet, d'avoir des données concernant les principales dépenses des ménages (dans le cas des cartes à puces, puisque l'on connaît quels articles ont été achetés avec ces cartes), la fréquence de l'usage des cartes ou du retrait d'argent (plutôt une seule fois avec un gros retrait/dépense ou plusieurs petits retraits/dépenses espacés dans le temps), mais aussi les lieux dans lesquels se font ces retraits/dépenses. Ces données individuelles, si des dispositifs de protection des données sont mis en place, peuvent être utilisées et triangulées avec d'autres données secondaires pour optimiser l'assistance humanitaire et notamment choisir le meilleur mode d'assistance mis en place pour un territoire donné.

« *Mieux comprendre les comportements d'achats des bénéficiaires, c'est mieux comprendre leurs besoins.* »

- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

Les transferts monétaires dématérialisés diffèrent quelque peu suivant la modalité de mise en œuvre, à savoir via la téléphonie mobile ou via le schéma des cartes à puces. Plus spécifiquement, l'utilisation des prestations d'un opérateur téléphonique pour réaliser un programme d'assistance monétaire est en général synonyme de **distribution de téléphones à des populations qui n'y ont pas forcément accès** ; cela permet ainsi de faciliter les contacts entre les personnes bénéficiaires et l'organisme qui met en place le programme. Par exemple, des SMS peuvent être envoyés pour prévenir d'un nouvel apport monétaire sur le mini-compte, ou pour que la personne bénéficiaire puisse connaître l'état de son mini-compte au jour le jour. Un numéro vert gratuit pour les plaintes peut aussi être mis en place, ce qui peut faciliter le travail de suivi et d'évaluation des programmes. En ce qui concerne l'utilisation de **cartes à puces** et de terminaux de paiement, l'un des avantages important pour les ménages bénéficiaires d'une telle assistance est que cela **ne nécessite pas d'accès à l'électricité, ni à internet** ; seuls les commerçants partenaires ont besoin d'un accès partiel à l'électricité et à internet (quand ils reviennent dans une ville par exemple). A notre connaissance, les prestataires fournissant une solution basée sur des cartes à puces apportent également un soutien en terme de formation et de support technique aux organismes qui se décident à adopter cette option.

Les défis de chaque type d'offre de service

Les transferts monétaires matérialisés

En ce qui concerne les programmes d'intervention monétaires utilisant les modalités cash ou coupons papiers, les défis de mise en œuvre se divisent en trois grandes catégories. La première a trait à la réduction des risques liés aux transferts pour l'ensemble des acteurs, la seconde à la couverture des zones d'intervention par les IMF et la troisième au partenariat financier entre les IMF et les organismes de mises en œuvre.

Le risque se présente pour les IMF qui convoient vers les sites de distributions une grande quantité d'argent. Les entretiens avec les organismes de mises en œuvre nous apprennent que traditionnellement, les IMF utilisent des escortes armées pour s'assurer que le trajet et la distribution soient défendues en cas d'attaques armées. Il semble que même dans les zones où le risque sécuritaire est moindre, deux agents de sécurité minimum sont présents pour s'assurer du maintien de l'ordre, y compris pendant les distributions pour prévenir les tensions entre les personnes bénéficiaires du programme, ou même une éventuelle émeute. Plusieurs stratégies sont utilisées, à savoir une protection rapprochée, une protection de zone ou une stratégie combinant ces deux options. La stratégie rapprochée consiste à escorter les convoyeurs de fonds lors du trajet, et à rester à proximité immédiate de la distribution lors de celle-ci. La stratégie de zone consiste à escorter les convoyeurs de fonds lors du trajet, et à établir un périmètre sécurisé lors de la distribution soit en se postant à des emplacements stratégiques, soit en faisant des patrouilles. Cependant, certains acteurs humanitaires soulignent que ce recours peut être perçu comme une remise en cause de leur neutralité et de leur indépendance, et pourrait ainsi générer des risques

supplémentaires pour l'ensemble des parties prenantes. Toujours en débat, l'enjeu est à la fois d'**assurer la sécurité de la distribution**, et de **ne pas augmenter le risque** qu'encourent déjà les personnes bénéficiaires. Ces derniers peuvent percevoir négativement les forces de sécurité et de défense ; en effet au Niger, certains éléments des forces de sécurité et de défense sont présumés responsables d'incidents impliquant des civils⁴⁶.

Le second défi qu'ont souligné les organismes de mise en œuvre concerne la couverture du territoire des IMF. En effet ces dernières, lorsqu'elles ont des bureaux dans les régions concernées par les distributions monétaires, ne sont présentes que dans les grandes villes de la région. **Cette couverture spatiale relativement limitée** fait que les **convois de fonds réalisent de grandes distances** avant d'arriver sur les lieux de distributions, ce qui augmentent les risques pour l'ensemble des acteurs, mais également les coûts pour les organismes de mise en œuvre. Ce constat se retrouve également dans les résultats de l'étude menée par REACH à Diffa en 2019⁴⁷ ainsi qu'au travers des groupes de discussions réalisés dans les régions de Tahoua et Tillabéri, dont les participants évoquent majoritairement l'absence d'institutions de microfinance ou assimilés dans leur localité ; en particulier les participants des groupes de Makalondi, Tizégorou, Ouallam, Bazaghor et Louberat ont rapporté que leur localité est dépourvue d'IMF.

Même si d'après les organismes de mise en œuvre interrogés, il existe des IMF avec une bonne qualité de travail⁴⁸, le troisième défi identifié lors des entretiens repose sur les **difficultés à travailler avec certaines IMF**. Parmi les expériences rapportées par les organismes de mise en œuvre, on retrouve le non-respect des horaires de distribution, l'utilisation de billets de mauvaise qualité (déchirés notamment), des retards de paiement, la pratique du « groupement de personnes bénéficiaires⁴⁹ », voire même des ruptures de contrats alors que le processus est déjà engagé depuis longtemps. Pour se prémunir contre ces difficultés, les organismes de mise en œuvre exigent certaines garanties, en particulier celle du préfinancement : l'organisme de mise en œuvre ne verse les sommes qu'après la réalisation de la prestation. Malheureusement, le constat des ONG et des agences des Nations-Unies interrogées est que, la majeure partie du temps, les IMF ne sont pas en capacité de préfinancer de telles opérations. Dans les cas où les IMF parviennent à remplir la garantie de préfinancement, les IMF ont généralement recours à un crédit bancaire générant des frais et augmentant en conséquence la commission qu'obtient l'IMF sur le volume global de la distribution.

Les transferts monétaires dématérialisés

Pour les transferts monétaires dématérialisés, on distingue les défis liés à l'utilisation des cartes à puces de ceux liés aux téléphones mobiles. La première modalité est relativement nouvelle au Niger, et n'est donc expérimentée que par un petit nombre d'organisations de mises en œuvre. Peu de véritables défis relatifs au prestataire de service ressortent des entretiens qui ont été menés avec des organismes utilisant cette modalité de distribution. Néanmoins la modalité étant relativement nouvelle et le taux d'inclusion financière au Niger étant très bas, les populations bénéficiaires d'une aide au travers de cette modalité n'ont pour la plupart jamais eu l'occasion d'utiliser ni même de voir une carte à puce. Du fait de cette **méconnaissance, un travail de sensibilisation conséquent est alors à prévoir car il est possible que se développe une certaine méfiance** ; parmi les groupes de discussions interrogés, certains participants témoignent de cette méfiance à la fois vis-à-vis du système qu'ils connaissent mal, que des commerçants partenaires. Ainsi, quelques participants ont rapporté l'éventualité que les commerçants pourraient les léser en profitant du fait que les personnes bénéficiaires de l'assistance par cartes à puce ne savent pas bien utiliser cette technologie.

« [Dans ces modalités d'assistance monétaires] on peut se faire voler par le commerçant car on ne comprend pas bien ce qu'il trafique. »

- Propos rapportés lors du groupe de discussions des femmes déplacées à Tassara

⁴⁶ [Rapport de monitoring Protection, UNCHR, mai 2020](#)

⁴⁷ [Evaluation de la faisabilité des transferts monétaires multisectoriel dans la région de Diffa](#), REACH Initiative, août 2019

⁴⁸ Pour avoir davantage d'information à ce sujet, il est nécessaire de se rapprocher du Multisectoral Cash Working Group (MSCWG).

⁴⁹ Expression provenant d'une organisation de mise en œuvre ; lors des remises de 32 500 Francs CFA par ménage, l'IMF n'a que des billets de 5000 Francs CFA et ne prévoit pas la monnaie pour diviser la somme, à charge pour les ménages bénéficiaires de trouver de la monnaie pour se répartir équitablement l'aide. Cela peut être source de tensions entre les personnes bénéficiaires de l'assistance.

Concernant la modalité de transfert monétaire au moyen d'un téléphone mobile, les organismes de mise en œuvre ont rapporté plusieurs limites qui freinent l'adoption de cette modalité. En effet lors des entretiens qui ont été menés, deux défis majeurs ont été mis en lumière : d'une part la **faiblesse de la couverture réseau** des opérateurs de téléphonie mobile au Niger⁵⁰, et d'autre part **l'inefficacité des points de retrait d'argent**. Ces deux constats se retrouvent dans les propos des participants aux groupes de discussions des régions de Tillabéri et de Tahoua. Il est important de noter que, à l'image de l'étude réalisée à Diffa en 2019⁵¹, les villes profitent d'une meilleure qualité de réseau et d'un plus grand nombre de points de retrait d'argent que les milieux ruraux. Les personnes bénéficiaires de l'assistance qui résident dans ces espaces périphériques doivent alors se déplacer pour savoir si leur mini-compte a été crédité et pour retirer l'argent à un point de retrait, alors même que les déplacements dans ces régions sont risqués. Malheureusement, ces points de retrait n'ont pas toujours l'argent nécessaire à disposition pour réaliser le transfert car les opérateurs essaient de minimiser les risques sécuritaires ; un point de retrait qui possède beaucoup d'argent est une cible facile pour des bandits ou des groupes armés. En conséquence, peu sont suffisamment ravitaillés, et se rendre à ceux qui le sont présente un risque pour la sécurité des personnes bénéficiaires de l'aide.

« La couverture réseau est tellement faible dans la zone [de Tahoua] qu'utiliser [cette modalité] ne semble pas une option. »

- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

Une perspective d'évolution intéressante est néanmoins rapportée par les organismes de mise en œuvre qui ont été interrogés : les opérateurs téléphoniques ont les capacités techniques de **mettre en place des antennes mobiles** qui permettent d'améliorer la qualité du réseau dans un périmètre spécifié. En cela, il peut être utile d'utiliser cette possibilité de manière ponctuelle pour permettre aux personnes bénéficiaires de ce type de transfert monétaire de recevoir des informations de manière certaine sur leur téléphone portable. De la même manière, il apparaît qu'il est possible d'obtenir des accords avec les opérateurs téléphoniques pour **approvisionner des points de retrait spécifiques** ; ces derniers sont ciblés en concertation avec les organismes de mise en œuvre, pour s'assurer que ces points puissent avoir suffisamment de liquidités lorsque les personnes bénéficiaires de l'aide souhaitent retirer tout ou partie de la dotation monétaire qu'ils ont reçu.

En **conclusion**, on constate au Niger une véritable **diversité de prestataires privés** en capacité d'offrir des services liés aux quatre modalités d'assistance monétaire identifiées. Ces **différentes modalités** permettent d'obtenir une certaine flexibilité pour mettre en œuvre des programmes monétaires et de **s'adapter aux différentes zones d'intervention**. La distribution de monnaie fiduciaire paraît plus simple à mettre en place et à utiliser, tandis que les modalités de coupons et de carte à puces semblent davantage intéressantes en vue de réduire les risques sécuritaires, et de participer à l'inclusion financière des plus démunis, qui est encore très faible. La capacité des opérateurs téléphoniques à appuyer la mise en place d'un transfert monétaire reste perfectible dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, même si des mécanismes d'amélioration temporaires et localisés peuvent être mis en place. Dans sa globalité, l'assistance monétaire possède des avantages et des inconvénients pour chacune des modalités d'implémentation, mais elle constitue une alternative crédible aux distributions en nature, en particulier parce qu'elle **peut fortifier l'économie locale**.

⁵⁰ A ce propos, les quatre opérateurs téléphoniques du Niger ont récemment été condamnés à payer de lourde amende au gouvernement nigérien en raison du fait qu'ils n'ont pas respecté leur engagement d'améliorer la qualité du réseau, en particulier dans les zones rurales. [Décision](#) réalisée par l'Autorité de régulation des communications téléphoniques et de la poste (ARCEP) en date de décembre 2019.

⁵¹ [Evaluation de la faisabilité des transferts monétaires multisectoriel dans la région de Diffa](#), REACH Initiative, août 2019

Partie 4 : Pratiques et points d'attention des organismes de mise en œuvre

Parmi les organisations de mise en œuvre du transfert monétaire identifiées, on retrouve les agences gouvernementales, les agences des Nations-Unies, les organisations de la croix rouge et les organisations non gouvernementales (ONG). Les résultats se basent sur des entretiens réalisés avec sept organisations de mise en œuvre parmi les huit faisant du transfert monétaire à Tillabéri ou à Tahoua d'après OCHA Niger.

Tendances au sein des organisations de mise en œuvre des transferts monétaires

Le Niger bénéficie d'un cadre institutionnel favorable au transfert monétaire sur le plan national à travers la politique nationale de protection sociale adoptée en 2011⁵² et la stratégie nationale de sécurité alimentaire et de développement agricole durable (I3N). En effet, l'un des instruments de la politique de protection sociale est le **mécanisme de filets sociaux** financés par la banque mondiale⁵³ jusqu'en 2023. Il s'agit de transferts monétaires, à destination des plus vulnérables qui leur garantit un revenu minimum de manière régulière, et qui a pour but de faire en sorte que les ménages réalisent des investissements.

« Il s'agit d'investir à long terme dans le capital humain, [...] d'éviter [aux plus démunis] de vendre leurs actifs en temps de crise. »

- Economiste chargé du projet à la Banque mondiale⁵⁴.

Outre le vaste programme de filets sociaux, OCHA recense au travers du [HRP 2020](#) douze organisations humanitaires mettant en œuvre des interventions monétaires sur l'ensemble du territoire nigérien⁵⁵. En particulier, huit d'entre elles mènent ces programmes dans les régions de Tahoua et de Tillabéri. De janvier à octobre 2019, près de 5 millions de dollars ont été distribués dans les régions de Tillabéri (3,7 millions) et de Tahoua (1,3 million), ce qui représente 29% du total distribué au niveau national⁵⁶. Le **montant distribué dans ces deux régions est ainsi en forte diminution** (10,2 millions sur la même période en 2018⁵⁷), ce qui pourrait en partie s'expliquer par la dégradation du contexte sécuritaire dans ces régions. En effet, compte tenu de l'évolution d'une crise de sécurité alimentaire vers une crise sécuritaire dans les régions concernées, les financements disponibles s'orientent davantage vers des assistances en nature.

« Les financements internationaux s'orientent davantage vers des réponses aux crises sécuritaires, c'est pourquoi les activités cash ont tendance à diminuer. »

- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

Pourtant, la plupart des organisations ayant répondu à l'enquête ont rapporté que la **tendance de long terme est au développement des programmes de transferts monétaires au Niger**, d'une part en raison d'une augmentation des financements allant vers ce type d'assistance, et d'autre part en raison de l'amélioration des capacités des organismes de mise en œuvre. En effet, la plupart d'entre elles déclarent avoir une expérience dans la mise en œuvre du transfert monétaire et disposent d'employés dédiés spécifiquement à la réalisation de ces projets. De plus, la plupart des organisations ayant répondu à l'enquête ont rapporté avoir mis en place des mécanismes internes de renforcement des compétences liées aux transferts monétaires pour leurs personnels. Enfin, ce développement des ressources humaines s'accompagne de la standardisation des procédures opérationnelles liées à ces programmes, preuve de l'organisation croissante des acteurs humanitaires dans leurs opérations d'assistance monétaire.

⁵² Comité Interministériel de Pilotage Stratégie de Développement Rural au Niger. Les filets de sécurité sociale au Niger, rapport de synthèse. décembre 2009

⁵³ Banque Mondiale. [Projet de filet de sécurité sociale au Niger](#)

⁵⁴ Citation tirée du [site de la Banque Mondiale](#), consulté le 01.06.2020

⁵⁵ [Plan de réponse humanitaire \(HRP\) 2020, OCHA](#)

⁵⁶ [Ibidem](#)

⁵⁷ [Plan de réponse humanitaire \(HRP\) 2019, OCHA](#)

Défis et points d'attention des organisations de mise en œuvre

Parmi les difficultés identifiées lors des entretiens avec les acteurs humanitaires qui mettent en place de tels programmes, on retrouve les **difficultés de ciblage**. Ces difficultés ne sont pas uniquement l'apanage de l'assistance monétaire, mais les répercussions en termes d'incidents communautaires peuvent être plus fortes dans la mesure où voler une somme d'argent semble plus simple qu'une dotation en nature.

« *Cela règle des problèmes au niveau ménage et cela crée des problèmes au niveau village.* »
- Un maire, cité par Jean-Pierre Olivier de Sardan *et alii*⁵⁸.

En effet, l'article de recherche du LASDEL publié en 2014⁵⁹ souligne que le processus de ciblage est la phase la plus difficilement compréhensible, en comparaison avec les phases de distributions et d'usage de l'aide monétaire. L'article avance que les incompréhensions reposent sur deux facteurs principaux : la **suspicion d'un biais de sélection** au sein des ménages bénéficiaires, et l'**existence d'un effet de seuil** entre les ménages sélectionnés et non-sélectionnés⁶⁰. Ces recherches font état du fait que, bien que les ONG aient des processus très standardisés de profilage des ménages, ces classifications ne sont pas forcément bien comprises puisqu'elles ne correspondent pas souvent aux classifications informelles des populations locales⁶¹. De même les processus de ciblage qui s'appuient sur des membres importants de la communauté peuvent s'exposer à des soupçons car, il n'est pas d'usage de contredire un chef communautaire, en public même si l'assemblée présente pense que son ciblage est partial.

« *Dans les communautés pastorales nomades, [...] l'habitude culturelle veut que la parole des leaders communautaires ne soit pas remise en question en public.* »
- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

L'**incompréhension des communautés envers le ciblage des bénéficiaires serait alors la source de mécontentements**, de tensions et d'accusations de corruption. Cette attention accrue envers la phase de ciblage se retrouve dans les sujets évoqués par les participants au cours des groupes de discussions d'Abala, Makalondi et Torodi, qui soulignent l'importance d'instaurer des comités de ciblage pour bien expliquer les critères et répondre aux plaintes au sein de la communauté. Les organisations qui arrivent à créer des comités (de ciblage, voire de plaintes) efficaces augmentent ainsi les chances que le ciblage soit mieux compris et mieux accepté par les ménages recevant ou non l'aide monétaire, et que les plaintes soient mieux prises en compte à l'échelle locale.

L'une des principales autres difficultés à laquelle fait face l'ensemble des acteurs humanitaires est la **volatilité du contexte sécuritaire**. Cette instabilité est une barrière majeure à la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires. D'une part l'insécurité a une influence sur les acteurs économiques puisqu'elle rend les déplacements plus dangereux, ce qui perturbe les réseaux commerciaux en présence ; pour rappel, une partie des transporteurs enquêtés adaptent leurs itinéraires, leurs horaires de transport voire même réduisent la fréquence de leurs trajets en fonction de l'insécurité des zones couvertes. Cela complique l'approvisionnement des biens sur les marchés, et joue ainsi tant sur la disponibilité des produits, que sur les prix de ces derniers⁶². D'autre part, les distributions monétaires en elles-mêmes sont plus compliquées du fait de l'augmentation des commissions prises par les prestataires financiers en raison du risque, mais aussi de l'importance de minimiser les risques pour l'ensemble des acteurs.

⁵⁸ [Les transferts monétaires au Niger : le grand malentendu](#), Jean-Pierre Olivier de Sardan *et alii*, Revue Tiers-Monde, 2014

⁵⁹ [Ibidem](#)

⁶⁰ Un ménage bénéficiaire peut avoir des conditions de vie très similaires à un ménage qui n'est pas bénéficiaire de l'assistance. L'effet de seuil correspond au fait qu'une petite différence initiale de niveau de vie implique des conséquences relativement importantes pour les ménages ; cette différence de traitement alors même que la différence initiale est faible peut être perçue comme injuste.

⁶¹ [Ibidem](#)

⁶² Il existe en effet une corrélation positive entre les zones qui recensent le plus d'incidents sécuritaires (Nord Tillabéri et zone frontalière de Tahoua – Cluster protection), et les zones où les prix des produits de base sont les plus élevés (Nord Tillabéri et zone frontalière de Tahoua – analyse du PAM).

Même si les risques sont présents partout⁶³, les entretiens avec les organismes de mises en œuvre ont rapporté unanimement que **l'exposition aux risques est la plus grande lors des déplacements**, tant pour les prestataires financiers que pour les populations bénéficiaires de l'assistance. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'unique solution à privilégier en ce qui concerne la minimisation des risques. Au sein des agences des Nations-Unies et des ONG, on recense une large diversité de pratiques. Certains organismes préfèrent une absence d'escorte armées arguant que les forces de défenses sont une cible privilégiée pour les groupes armés non-étatique (GANE). D'autres se sentent davantage en confiance avec la présence d'hommes en armes pour protéger les acteurs du transfert monétaire. Le fait de faire déplacer les personnes recevant une aide monétaire fait aussi débat ; certains organismes optent pour se rendre directement dans les communautés assistées, tandis que d'autres préfèrent demander aux ménages de plusieurs localités (par exemple) de se regrouper en un point unique.

On note également que le contexte sécuritaire contribue largement aux déplacements des populations dans la zone. Les organismes interrogés sont confrontés à des difficultés dans les localités assistées quand les ménages percevant une aide réalisent de nombreux mouvements. Dans cette situation, il est possible que les personnes bénéficiaires soient enregistrées à plusieurs reprises dans différents sites et bénéficient de plusieurs aides successives, ce qui apparaît comme injuste aux yeux d'autres ménages, voire même exclut certains ménages de l'obtention de l'aide. Cet état de fait rappelle à quel point **la coordination** entre les organismes de mise en place des transferts monétaires **est importante** pour que l'aide apportée soit la plus efficace possible. Malheureusement, certains organismes de mise en œuvre déplorent des difficultés à se coordonner en particulier pour savoir quel partenaire intervient dans quelle zone et à quel moment. En effet, la majorité des organismes rencontrés évoquent des moyens différents de coordination, à différentes échelles. Parmi les systèmes cités, on retrouve les bureaux sous-régionaux d'OCHA, les bureaux sous-régionaux du PAM, les comités sous-régionaux du DNP-GCA ou encore les mairies des localités qui bénéficient des interventions.

« Nos difficultés à nous coordonner aboutissent à des situations contre-productives. »

- Propos rapportés au cours d'un entretien avec un organisme de mise en œuvre.

Ces défis de coordination ont également pour conséquence **la portée limitée des échanges d'information** entre les acteurs de mise en œuvre de tels programmes. Comme vu précédemment, le partenariat avec les prestataires de services financiers fait partie des défis qui se présentent aux organismes de mise en œuvre. Davantage de partages d'informations à propos des prestataires financiers à privilégier, ainsi que les difficultés particulières auxquelles ces partenaires font face, amélioreraient ainsi l'efficacité des programmes de transferts monétaires.

Enfin, **l'adaptation** des programmes de transferts monétaires **au contexte de la pandémie du COVID-19** est également un défi pour les organismes de mise en œuvre. En effet, il semble impératif de réfléchir à de nouveaux protocoles permettant de minimiser les risques sanitaires aussi bien pour les ménages bénéficiant des actions que pour les partenaires qui mettent en place de tels programmes. A ce propos, il est possible de consulter les dernières recommandations de la note finale d'orientation du MSCWG relative à l'utilisation des transferts monétaires dans le contexte de COVID-19⁶⁴.

En **conclusion**, cette partie permet d'identifier les dynamiques qui façonnent la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires au Niger. Dans le pays, la **tendance de long terme** est à l'augmentation des financements de programmes comprenant une modalité monétaire, ce qui se traduit également par une **augmentation de compétences et une standardisation des processus** liés aux interventions monétaires. On note cependant une diminution des montants distribués dans les régions de Tahoua et de Tillabéri par rapport à l'année précédente, qui pourrait s'expliquer par l'aggravation de la crise sécuritaire. Même si la dynamique de long terme semble en faveur d'une plus grande utilisation de la modalité monétaire, des progrès restent à faire en matière de coordination pour améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire.

⁶³ Le 30 mai 2020, des hommes armés auraient attaqué le marché de Tizégorou et enlevé un important commerçant de la localité. Le 11 juin, des véhicules auraient été attaqués et dérobés par les GANE sur le marché de Tanchiley.

⁶⁴ Disponible auprès du Cash Working Group Niger (MSCWG Niger) – bureau d'OCHA

Partie 5 : Synthèse et recommandations relatives aux interventions monétaires⁶⁵

Axe de recherche	Opportunités	Contraintes	Risques	Recommandations
Accès aux marchés et aux biens de base	<p>Ouverture des marchés enquêtés hebdomadaire. La majorité des marchés enquêtés se trouvent dans des zones urbaines ou péri-urbaines</p> <p>--</p> <p>Disponibilité des produits alimentaires et non-alimentaires de base dans la plupart des marchés</p> <p>--</p> <p>Tendance des populations à remplacer les céréales non disponibles périodiquement par des substituts (pâtes alimentaires)</p> <p>--</p> <p>Majorité des commerçants interrogés estiment satisfaire la demande pendant toute l'année</p> <p>--</p> <p>Majorité des commerçants interrogés estiment être en capacité de répondre en deux semaines maximum au cas où la demande doublerait</p> <p>--</p> <p>Majorité des commerçants interrogés ont rapporté maintenir les prix à l'identique en cas d'intervention monétaire dans une zone proche du marché</p>	<p>Mauvais état des infrastructures de transport (et donc les coûts de transport) fait qu'aller sur le marché est une contrainte</p> <p>--</p> <p>Certains marchés évalués sont hors des grands réseaux de transport et ont donc un approvisionnement difficile</p> <p>--</p> <p>Peu de biens (en particulier non-alimentaires) sont produits dans des zones proches des marchés</p> <p>--</p> <p>Majorité des commerçants interrogés ont déjà connu des ruptures d'approvisionnement</p> <p>--</p> <p>Mesures de l'état d'urgence rendent encore plus difficile l'accès sur les marchés (interdiction de l'utilisation des motos ...)</p> <p>--</p> <p>Mesures de prévention contre le COVID-19 réduisent l'accessibilité aux marchés et limitent l'approvisionnement (restrictions de déplacements ...)</p> <p>--</p> <p>Marchés secondaires, périphériques à ceux enquêtés ont davantage de difficultés d'approvisionnement</p> <p>--</p> <p>Difficultés de transport plutôt liés à l'insécurité (Tillabéri) et au prix ou à la faible disponibilité du carburant (Tahoua)</p>	<p>Risque sécuritaire (vols, attaques ...) en particulier lors des déplacements</p> <p>--</p> <p>Approvisionnement des marchés enquêtés dépend de zones éloignées, une partie vient des pays frontaliers, ce qui risque de fragiliser les réseaux d'approvisionnement en cas de chocs conjoncturels</p> <p>--</p> <p>La dégradation des infrastructures de transports risque d'accroître l'isolement de certaines zones déjà enclavées</p> <p>--</p> <p>Marchés périphériques à ceux enquêtés ont davantage de difficultés d'approvisionnement</p> <p>--</p> <p>Risque d'avoir un montant d'aide monétaire non-adapté aux prix des biens sur les marchés, puisqu'ils changent en fonction de la zone géographique et de la saison</p> <p>--</p> <p>Risque d'enfreindre les règles de l'état d'urgence et d'avoir des complications avec les membres des forces de sécurité et de défense (corruption, arrêt du véhicule ...)</p> <p>--</p> <p>Risque de voir une augmentation des prix et des coûts de transport même si les acteurs économiques ont initialement rapportés le contraire</p>	<p>L'assistance monétaire a plus de facilités opérationnelles dans les zones urbaines et péri-urbaines que dans les zones rurales car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de coûts de transport pour se rendre sur les marchés - Réseaux d'approvisionnement plus robustes et plus diversifiés - Plus grande disponibilité des biens de base <p>Modalité d'assistance monétaire doit être adaptée selon la typologie de la zone d'intervention (urbaine, péri-urbaine ou rurale)</p> <p>Dans les zones où le prix du panier de biens alimentaires de base est supérieur à 35 000 XOF (cf analyse PAM - Mai 2020) la cible initiale de 32 500 XOF devrait être revue à la hausse ou accompagner d'un complément en nature</p> <p>Faire un suivi du prix et de la disponibilité des biens dans les zones proches des interventions</p>
Acceptation des transferts monétaires et protection	<p>Diversité des dépenses effectuées avec l'aide monétaire reçue, en particulier nourriture, santé et moyen d'existence</p> <p>--</p> <p>Les participants aux groupes de discussions n'identifient que peu de risques au sein du ménage</p> <p>--</p> <p>Les participants aux groupes de discussions trouvent des avantages aux transferts monétaires, en particulier la discrétion et l'autonomie des décisions</p> <p>--</p> <p>Parmi les localités ayant déjà reçue une assistance monétaire, les</p>	<p>Connaissance limitée du transfert monétaire, en particulier des modalités hors distribution de monnaie fiduciaire ou coupons</p> <p>--</p> <p>Aide monétaire est perçue comme plus risquée par les populations que l'assistance en nature</p> <p>--</p> <p>L'insécurité fait qu'aller sur le marché est une contrainte pour les populations (plus de déplacements et donc plus de risques)</p>	<p>Risque de tensions communautaires et de soupçons de corruption en lien avec les transferts monétaires, en particulier lors de la phase de ciblage</p> <p>--</p> <p>Risque de vols et d'attaques est perçu comme plus important par les populations que pour l'aide en nature</p> <p>--</p> <p>Risque d'attaques d'un groupe armé non-étatique plus important dans les localités qui reçoivent une aide monétaire</p> <p>--</p>	<p>Sont moins adaptées pour les transferts monétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones avec une faible accessibilité (zones rurales, zones sans présence de goudron y compris des villes) - Les zones où la menace sécuritaire est forte (bande de 50 km à partir de la frontière avec le Mali, à l'exception des villes d'Abala, d'Ayerou, et d'une bande de 15 km à partir de la frontière avec le Burkina Faso - la situation est susceptible d'évoluer rapidement en positif ou en négatif) <p>L'acceptation des populations est plus importante dans les zones où</p>

⁶⁵ Recommandations élaborées en accord avec un groupe de travail restreint au sein du CWG Niger.

	<p>informateurs clés sont plus nombreux en proportion à avoir rapporté une préférence pour une aide monétaire</p> <p>--</p> <p>Les participantes aux groupes de discussions de femmes, autant déplacées que non-déplacées, sont plus nombreuses à avoir rapporté une préférence pour les programmes de transferts monétaires</p>		<p>Risques liés aux programmes de transferts monétaires au sein des communautés (tensions, vols ...)</p> <p>--</p> <p>Méfiance des populations envers les modalités d'assistance monétaire qu'elles ne connaissent mal</p>	<p>des personnes ont déjà bénéficié d'une assistance monétaire, en particulier chez les femmes.</p> <p>Réaliser une assistance sur plusieurs mois peut permettre une meilleure acceptation de cette modalité d'aide sur le long terme.</p>
Possibilités et défis des prestataires de services financiers	<p>Diversité des types de prestataires financiers susceptibles de jouer un rôle opérationnel à Tillabéri et à Tahoua</p> <p>--</p> <p>Capacité des prestataires financiers à déployer des équipes mobiles de distribution dans la limite des zones qui leur sont accessibles sur le plan sécuritaire</p> <p>--</p> <p>Certains organismes de mise en œuvre ont eu de bonnes expériences avec des prestataires financiers à Tillabéri et à Tahoua</p> <p>--</p> <p>Recours aux transferts monétaires dématérialisés peut encourager l'inclusion financière formelle des populations</p> <p>--</p> <p>Recours aux opérateurs téléphoniques peut permettre d'équiper les personnes bénéficiant d'une assistance avec des téléphones</p>	<p>Très faible représentation des prestataires financiers dans les milieux ruraux</p> <p>--</p> <p>Perturbations fréquentes des réseaux de communication qui entravent les activités de transfert d'argent</p> <p>--</p> <p>Points de retrait d'argent des opérateurs téléphoniques sont peu présents en milieux ruraux et insuffisamment alimentés en liquidités au regard des volumes des distributions monétaires</p> <p>--</p> <p>Capacité de préfinancement des IMF est très limitée</p> <p>--</p> <p>Non-électrification ou coupures fréquentes d'électricité dans certaines localités, en particulier en milieu rural, ce qui contraint l'utilisation de certaines modalités de transferts monétaires</p>	<p>Risque sécuritaire (vols, attaques ...) en particulier lors des déplacements des convoyeurs de fonds</p> <p>--</p> <p>Risque sécuritaire au niveau des points de retrait d'argent des opérateurs téléphoniques bien approvisionnés</p> <p>--</p> <p>Risque financier lié à l'incapacité de préfinancement des IMF</p> <p>--</p> <p>Risque de mécontentement des populations si faible qualité des prestations de services des IMF (non-respect des horaires/jours de distribution, groupement des bénéficiaires, ...)</p> <p>--</p> <p>Risque de faire peur aux populations si des Forces de Sécurité et de Défense sont présentes en nombre sur les sites des distributions</p>	<p>Modalités de transferts monétaires via opérateurs téléphoniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peu adaptées a priori car infrastructures réseaux et points de retrait d'argent semblent insuffisants - réseau et point de retrait peuvent être renforcés temporairement par endroit si accord avec un opérateur, pour favoriser une intervention <p>Modalités Coupons et E-coupons semblent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins connues par les populations - plus difficiles à mettre en œuvre (commerçants partenaires) - plus discrètes (réduction des risques) <p>Distribution de monnaie fiduciaire semblent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connue des populations - plus facile pour utiliser et pour faire des choix - plus risquée que les autres modalités sur le plan sécuritaire
Pratiques et points d'attention des organismes de mise en œuvre	<p>Cadre institutionnel au Niger favorable au transfert monétaire et existence du programme de filets sociaux piloté par le gouvernement dans les régions de Tillabéri et de Tahoua</p> <p>--</p> <p>Pluralité d'acteurs non-gouvernementaux qui mettent en œuvre des programmes de transferts monétaires</p> <p>--</p> <p>Standardisation et augmentation des capacités et des compétences des organismes de mise en œuvre de ces programmes</p> <p>--</p> <p>Nouveaux organismes cherchent à réaliser des assistances monétaires</p> <p>--</p> <p>Existence d'une groupe de travail multisectoriel autour du Cash au Niger (MSCWG)</p>	<p>Dans certaines zones, crise de sécurité alimentaire s'est transformée en crise sécuritaire</p> <p>--</p> <p>Imposition d'escortes armées par le gouvernement lors des actions humanitaires toujours officiellement en vigueur, même si des interventions peuvent tout de même être menées</p> <p>--</p> <p>Montants distribués dans les régions de Tillabéri et de Tahoua est en baisse par rapport à l'année dernière dans ces mêmes régions</p> <p>--</p> <p>Mesures de réduction des risques sanitaires doivent être prise en compte dans le contexte de COVID-19</p>	<p>Risque de vouloir faire des programmes de transferts monétaires dans des zones où il ne s'agit pas de la modalité la mieux adaptée</p> <p>--</p> <p>Risque lié à la redevabilité (mécontentement, remise en question ou accusation de corruption) quant aux incompréhensions entre organismes de mise en œuvre et bénéficiaires lors des ciblage</p> <p>--</p> <p>Risque d'exposer les équipes terrain à une attaque de groupes armés non-étatiques puisqu'ils accompagnent les convoyeurs de fonds</p> <p>--</p> <p>Risque de réaliser des actions sous-optimales, voire contre-productives, à cause du manque de coordination</p>	<p>Réaliser des études ciblées et utiliser le document d'aide à la décision d'UNICEF (Juin 2020) pour identifier les opportunités de transferts monétaires dans une zone spécifique</p> <p>Mieux identifier les structures de coordination au niveau national et régional pour faciliter le partage d'informations relatives aux transferts monétaires (pratiques, zones et périodes d'interventions, liste de bénéficiaires ...). Impliquer davantage les structures étatiques pour pouvoir solliciter un appui institutionnel.</p> <p>Rôle crucial des processus d'explications et de sensibilisation auprès des bénéficiaires (meilleure acceptation des modalités inconnues, moins de problèmes issus du ciblage ...)</p>

CONCLUSION

L'évaluation de faisabilité des transferts monétaires **dans les régions de Tillabéri et de Tahoua** avait pour but de fournir une **vue d'ensemble de la faisabilité des programmes de transferts monétaires**, au travers de thématiques relatives aux marchés (accessibilité, disponibilité des biens, insertion dans les réseaux d'échange etc.) et aux ménages bénéficiaires d'une telle assistance (acceptation, préférences, usages etc.). Elle visait également à mettre en lumière certaines des pratiques des organismes de mise en œuvre de l'assistance monétaire à Tillabéri et à Tahoua, en soulignant quelles étaient les opportunités et les contraintes auxquelles elles font face, y compris celles liées aux prestataires financiers. Rappelons que les départements enquêtés au sein des régions de Tillabéri et de Tahoua font face à une crise sécuritaire liée aux agissements de groupes armés non-étatiques dans les zones frontalières avec le Mali et le Burkina Faso. Ces zones ont ainsi été placées sous état d'urgence par le gouvernement nigérien, ce qui implique, en plus du risque sécuritaire, des restrictions de mouvements, des contrôles des forces de sécurité, voire des restrictions temporaires de certaines activités commerciales.

Le premier axe de recherche s'est intéressé à **l'accessibilité des marchés et à la disponibilité des biens**. D'après les résultats de la collecte de données, presque la totalité des marchés enquêtés disposaient des biens de base, et une majorité de commerçants enquêtés rapportaient d'une part être capable de répondre à la demande saisonnière, et d'autre part de pouvoir répondre à un doublement de la demande en deux semaines ou moins. Une majorité de commerçants enquêtés a indiqué ne pas prévoir d'augmenter leurs prix si une intervention monétaire était mise en place par un acteur humanitaire à proximité du marché, même si ces informations sont susceptibles d'être biaisées. L'approvisionnement des marchés semble quant à lui plus difficile dans la mesure où les sources d'approvisionnement des produits apparaissent être relativement lointaines. En conséquence, **les marchés où l'insécurité est très présente, et où les infrastructures de transport sont en mauvais état semblent particulièrement sensibles** aux chocs ; dans ces marchés, une plus grande proportion des commerçants interrogés ont rapporté avoir déjà connu au moins une rupture d'approvisionnement. De plus, une majorité de participants aux groupes de discussions soulignent que les marchés périphériques à ceux enquêtés sont souvent exposés à des risques sécuritaires plus prononcés, et ont des infrastructures de transport généralement en moins bon état.

L'aggravation du contexte sécuritaire dans les départements frontaliers au Mali et au Burkina Faso depuis la fin de l'année 2019 avec [attaque des camps d'Inates et de Shine Godar](#), ainsi que des incursions de plus en plus fréquentes des groupes armés non-étatiques font craindre une détérioration des conditions d'approvisionnement. De tels chocs, qu'ils soient plus structurels comme l'insécurité ou plus conjoncturels comme le risque épidémique, font qu'il est **moins facile de mettre en place des programmes d'assistance monétaire dans les zones rurales frontalières du nord et de l'ouest de Tillabéri, et des zones rurales frontalières de Tahoua**. L'assistance est une modalité qui peut s'envisager, mais il est important pour chaque organisme d'effectuer au préalable une analyse détaillée des risques sécuritaires et de la capacité des marchés dans les zones d'intervention.

Le second axe de recherche s'est concentré sur **l'acceptation du transfert monétaire par les populations**, et sur les **risques qu'encouraient les différents participants aux opérations d'assistance monétaire**. Les données collectées indiquent que les populations enquêtées ont tendance à préférer une assistance en nature. Toutefois, on note que les répondants trouvent des avantages à obtenir une assistance monétaire, en particulier la liberté de choix qui leur permettrait de diversifier leur consommation, voire d'utiliser cette aide pour des dépenses de santé ou d'éducation. De plus les enquêtés ont moins d'information et d'expérience en matière d'aide monétaire qu'en matière d'aide en nature ; parmi les localités ayant déjà expérimentées une assistance monétaire, une plus grande proportion d'informateurs clés ont rapporté que la communauté souhaiterait une assistance monétaire plutôt qu'une aide en nature. En ce qui concerne les **risques**, tant les acteurs humanitaires et leurs partenaires que les acteurs économiques les identifient **principalement lors des déplacements**. Cette préoccupation vaut à la fois pour les transporteurs de marchandises, les ménages qui se rendent sur les marchés ou aux points de distributions ainsi que pour les organismes de mise en œuvre et prestataires financiers qui vont vers les points de distributions. D'après les participants aux groupes de discussions, il n'existe que peu de difficultés au sein des ménages à propos de l'assistance monétaire ; les risques sont davantage au sein de la communauté, où il est possible de voir apparaître des tensions communautaires, des soupçons de fraude ou une méfiance généralisée.

La **méconnaissance des populations enquêtées vis-à-vis de l'assistance monétaire**, et en particulier des modalités qui utilisent des transferts dématérialisés, **n'encouragent pas la préférence pour une aide monétaire**. L'évolution de la crise alimentaire vers une crise sécuritaire dans les territoires frontaliers au Mali et au Burkina Faso des régions de Tillabéri et de Tahoua rendent plus risquées le convoyage et l'utilisation de monnaie fiduciaire ; cette modalité est à la fois celle la plus utilisée au Niger, et celle préférée par les populations enquêtées. Toutefois, le développement de modalités alternatives de transferts (coupons papier, cartes à puces) pourrait être une possibilité pour réduire les risques qu'encourent les parties prenantes de ce type d'assistance.

Le troisième axe de recherche a eu pour objectif spécifique d'étudier les opportunités et les défis du transfert monétaire en lien avec les prestataires de services financiers. Comme il aurait été impossible de dresser un tableau exhaustif qui rescence les forces et faiblesses de chaque prestataires privés, il a été choisi de s'intéresser **aux différentes modalités de mise en œuvre du transfert monétaire**, chacune relevant d'un prestataire de services spécifique (IMF, opérateur téléphonique, structure privée de système de paiement ...). Ainsi, un certain nombre de points d'attention ont été mis en lumière sur la base de la variété des pratiques qui ont pu être observées au Niger, ainsi que sur les témoignages des organismes de mise en œuvre à propos des difficultés qu'ils ont rencontré avec leurs partenaires du secteur privé. Même si certaines difficultés restent à surmonter comme le sous-investissement des opérateurs téléphoniques dans les infrastructures réseaux, en particulier dans les milieux ruraux, les prestataires financiers sont en voie de professionnalisation. De plus, de nouveaux acteurs internationaux à l'image des organismes de paiements par cartes à puce adaptent leur offre de service pour proposer des solutions aux acteurs humanitaires ; ces dispositifs commencent à se mettre en place progressivement au Niger.

Le quatrième et dernier axe de recherche s'est focalisé sur **les pratiques et les points clés** qu'ont mis en lumière **les organismes de mise en œuvre**. Cette partie a été l'occasion de souligner que les acteurs humanitaires et gouvernementaux tendent à améliorer leurs capacités et leurs compétences en matière de transferts monétaires, mais également que les financements internationaux comportant une modalité cash tendent à augmenter depuis quelques années, y compris au Niger. Toutefois, on enregistre une chute des financements et des montants distribués par rapport à l'année précédente dans les régions de Tillabéri et de Tahoua suite à l'aggravation de la crise sécuritaire ; les financements disponibles pour les réponses en cash aux crises semblent se concentrer majoritairement sur les crises alimentaires et moins sur les crises sécuritaires. L'instabilité de ce contexte se traduit le plus souvent par des problèmes d'éthique et de protection qui partagent la communauté humanitaire, comme l'utilisation d'escortes armées, ou non, lors des distributions de cash. Ces problématiques mériteraient d'être discutées plus en profondeur, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale. Pour aider à améliorer la coordination, une identification plus précise des mécanismes de coordination et un effort collectif quant à l'opérationnalisation effective de ces canaux apparaissent comme des perspectives d'amélioration de la réponse humanitaire dans son ensemble.

En conclusion, l'utilisation des programmes de transferts monétaires dans les zones frontalières des régions de Tillabéri et de Tahoua offre à la fois des opportunités, mais aussi des défis, principalement liés à la détérioration du contexte sécuritaire. L'évaluation a permis de mettre en lumière que les principales zones où il est recommandé de mettre en œuvre une assistance monétaire sont les zones urbaines ou péri-urbaines, tandis que les zones rurales souffrent de davantage de problèmes à la fois sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité. L'ensemble des informations contenues dans ce rapport permettent de mieux comprendre la diversité des pratiques des organismes de mise en œuvre des programmes de transferts monétaires, ainsi qu'une partie des défis auxquels ils font face ; cet apport informationnel a vocation à **apporter une pierre au dialogue pour mettre en commun les savoirs et savoir-faire pour améliorer collectivement la réponse humanitaire**. Les **assistances monétaires étant particulièrement demandeuses d'information** (accessibilité des marchés, solidité des réseaux d'approvisionnement, analyse des risques pour l'ensemble des acteurs, capacités des prestataires de services privés à aller dans les zones), des évaluations complémentaires doivent impérativement être menées pour comprendre l'évolution de la situation, en s'attardant sur les éléments clés mis en valeur par cette évaluation. L'objectif de ces études additionnelles serait alors d'apporter une réponse claire et très précise mais très circonscrite dans le temps et l'espace, à la faisabilité d'un programme de transferts monétaires ; de telles études pourraient s'appuyer sur les documents d'aide à la décision élaborés par UNICEF en juin 2020.

ANNEXES

Annexe 1 : Origine géographique des produits de base importés, selon les gestionnaires de marché enquêtés⁶⁶

	Mil	Riz	Maïs	Niébé	Huile	Sel	Bâches	Bidons	Marmites	Nattes plastiques	Couvertures
Région de Tahoua – Nombre de répondants											
Bénin	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Nigéria	6	2	4	5	6	3	4	1	6	8	7
Algérie	0	4	0	0	4	6	5	0	1	3	5
Libye	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3
Chine	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Région de Tillabéri – Nombre de répondants											
Burkina Faso	4	4	5	0	5	2	0	3	0	2	3
Mali	1	0	0	0	3	1	0	1	0	1	0
Bénin	1	1	7	0	0	2	0	0	0	0	1
Nigéria	4	1	2	1	2	0	1	2	0	3	1

Annexe 2 : Cycle typique d'une année agricole au Niger – Source FEWS Net Niger

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
			Préparation des terres		Désherbage et plantation						
Récoltes suites aux décrues			Récolte du riz		Saison des pluies				Période de récolte principale		
Migration humaine pour le travail (MHT)					Période de soudure agricole				MHT		
			Bétail Sud-Nord		Période de soudure pastorale				Bétail Nord-Sud		
Période des achats agricoles institutionnels					Ventes de céréales à prix subventionnés						





Nota Bene : « Bétail Sud-Nord » et « Bétail Nord-Sud » correspondent aux périodes de transhumances du bétail.

Annexe 3 : Autres produits d'informations liés à l'étude de faisabilité des transferts monétaires – mai 2020

Pour davantage d'information quant aux termes de références de la recherche, merci de vous reporter à :

 [Terme de référence de la recherche](#) 

Pour davantage d'information quant aux résultats désagrégés par région, merci de vous reporter à :

 [Fiche d'informations sur les interventions monétaires – région de Tahoua](#) 
 [Fiche d'informations sur les interventions monétaires – région de Tillabéri](#) 

⁶⁶ Chaque gestionnaire de marché pouvait choisir plusieurs options de réponses (question à choix multiples).

Annexe 4 : Liste des marchés officiels de la région de Tillabéri au 01 janvier 2020 – source SIMA Niger⁶⁷

COMMUNES	MARCHES	JOUR D'ANIMATION	COMMUNES	MARCHES	JOUR D'ANIMATION
DEPARTEMENT D'AYOROU			DEPARTEMENT DE TERA		
AYOROU	Ayorou	Dimanche	TERA	Téra	Jeudi
INATES	Inates	Mercredi		Taka	Mardi
DEPARTEMENT D'ABALA				Tarakou	Samedi
ABALA	Abala	Jeudi	DIAGOUROU	Foneykotégui	Vendredi
	Tamalaoulaou	Lundi		Diagourou	Vendredi
	Chimbarkane	Mardi		Bangaré	Samedi
	Weila	Dimanche		Nagolé	Jeudi
	Ikarfane	Dimanche		Bouppo	Dimanche
	Maïtoka	Samedi		Doulgou	Lundi
	Badak	Mercredi		GOROUOL	Téguey
Tanchiley	Mercredi	Yatakala	Mercredi		
Tabotakik	Mercredi	Wanzarbé	Samedi		
SANAME	Saname	Mardi	Dolbel	Jeudi	
	Ayawa	Samedi	Belleykoira	Dimanche	
	Rouafi	Vendredi	Weyzébangou	?	
	Wani	Vendredi	Manda	?	
	Dan-marké	Mercredi	Bongouro	Samedi	
	Koukagoubé	Lundi	DEPARTEMENT DE TORODI		
DEPARTEMENT DE OUALLAM			TORODI	Torodi	Vendredi
TONDIKIWINDI	Mangaizé	Jeudi		Koka	Vendredi
	Maourey	Lundi		Alareini	Dimanche
OUALLAM	Ouallam	Mercredi		Kbadié	Lundi
	Dabré	Samedi		Tchouroudi	Lundi
	Kabéfo	Lundi		Tombolé	Lundi
	Koubora	Jeudi		Kokoloko	Mardi
	Talkadabey	Vendredi		Addaré	Mercredi
DINGAZI	Dingazi	Lundi		Bosseybangou	Mercredi
	Yadiya	Mercredi		Tolba	Mercredi
	Farka	Jeudi	Déba	Samedi	
DEPARTEMENT DE BANIBANGOU			Boborgou	Samedi	
BANIBANGOU	Banibangou	Lundi	Dgona	Jeudi	
	Tizégorou	Samedi	MAKALONDI	Makalondi	Lundi
DEPARTEMENT DE BANKILARE				Kankani	Jeudi
BANKILARE	Bankilaré	Mardi		Kiki	Samedi
	Lemdou	Mercredi		Boni	Dimanche
	Amarsingue	Vendredi		Total des marchés 68	
	Chatoumane	Mardi	Marchés enquêtés par REACH (en rouge) 13		
	Pételkole	Lundi			

⁶⁷ Pour la liste des marchés officiels dans la région de Tahoua, ou pour celle des marchés dans les autres départements de Tillabéri, merci de [contacter le SIMA Niger](#).